RAPPORT ANNUEL 2020

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
21 MAI 2021

le mas

MERCI

À CELLES ET CEUX
QUI ONT FONDÉ LE MAS ET QUI L'ONT FAIT.

AUX ACTEUR-TRICES QUI CONTRIBUENT, AUJOURD'HUI, À SON ACTION :

***

LES ÉQUIPES SALARIÉES,
LES BÉNÉVOLES OPÉRATIONNELS
ET LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION

***

LES ASSOCIATIONS,
FONDATIONS ET ENTREPRISES PARTENAIRES

***

LES AUTORITÉS

***

LES COLLECTIVITÉS

ET À CELLES ET CEUX QUI FERONT LE MAS DE DEMAIN…

GO!

L'

AVENIR

n'est pas
ce qui va
arriver, mais
ce que
nous allons
faire.

HENRI BERGSON

GO!
1961 - 2021

SOMMAIRE

8 RAPPORT MORAL

10 RAPPORT FINANCIER

14 RAPPORT GÉNÉRAL

18 **60 ANS DE SOUTIEN**

20 Info-Droits-Victimes
Aide aux victimes
Accès au droit

22 TANDEM

23 Stages de citoyenneté

24 **60 ANS DE SOLIDARITÉ**

26 Centre Maurice Liotard

30 Centre Francis Feydel

31 Ateliers Sésame

32 Centre d'Accueil et d'Orientation

33 Le Cèdre

34 Résidence

36 Les Maisons

37 La Magena

38 Cellule Hôtel

40 L'Éclaircie

41 Olympe

42 La Station

43 La Sentinelle

44 Campus Veolia

45 Safran

47 L'avancée

50 Les Bruyères

52 **60 ANS D'ENGAGEMENT**

54 Pause Diabolo

55 Laboratoire CCM

RAPPORT MORAL

Ce rapport moral est celui des 60 ans de l'association Le MAS, Mouvement d'Action Sociale, en gestation durant l'hiver 1960-1961 et créée officiellement le 22 juin 1961 à l'initiative d'une équipe de magistrats, de travailleurs sociaux et de personnes bénévoles.

L'association s'était donné pour mission de soutenir et prolonger l'action du Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés de Lyon et celle de la Commission d'Assistance aux Vagabonds en développant des outils et des pratiques « d'accueil, d'hébergement, de rééducation, de formation professionnelle et de reclassement social ».

60 ans après, grâce aux contributions de toutes et tous, ainsi qu'à son travail collectif sans cesse renouvelé, l'association poursuit sa fabrique d'une action sociale en mouvement, c'est-à-dire en dialogue avec son territoire et son temps, dans quatre domaines :
— Aide aux personnes victimes et accès aux droits.
— Aide aux personnes en précarité et vulnérabilité.
— Aide aux personnes usagères de drogues.
— Aide aux personnes en situation de handicap.

Dans le respect de nos fondamentaux qui ont été reprécisés cette année avec la réécriture de nos statuts et l'élaboration de la synthèse du projet associatif pour compléter le projet stratégique 2030, nous restons au service des publics et des pouvoirs publics, en maintenant nos valeurs actives :
— La conviction de la fonction fondatrice de la loi.
— La protection des publics les plus vulnérables.
— La reconnaissance et la valorisation des personnes comme actrices de relation et détentrices de droits et de responsabilités.

Le MAS est né pour porter attention aux enfermements, aux emprises, aux mises à l'écart et replis. Nous poursuivons notre route avec soin comme nous l'avons partagé le 19 février 2020 au Musée des Confluences en coopération avec PRISON INSIDER : « Prendre soin, dedans, dehors et ailleurs, prendre soin des laissés-pour-compte, quels qu'ils soient, quoi qu'ils aient fait ou vécu ».

Prendre soin : nous devons aussi nous retrouver entre nous et prévoyons, à l'occasion des 60 ans du MAS, de partager, à la fin de l'année, un moment convivial.

Ce rapport moral est aussi celui d'une année exceptionnelle placée sous le signe de la pandémie de COVID-19 depuis le printemps 2020.

Il y a quelques mois, nous n'envisagions pas la possibilité d'une crise sanitaire, économique et sociale de cette ampleur touchant toute la population, ni celle de vies durablement établies à distance et confinées.

Cette épreuve sans précédent a nécessité pour chacune et chacun d'entre nous des réaménagements complets et très rapides de nos modes de vie individuels avec de nombreuses conséquences matérielles, relationnelles et psychiques. Dans l'impossibilité de circuler librement, nous avons fait l'expérience du déplacement de nos repères. Nous avons aussi relevé le défi de l'association fondée depuis sa création comme un espace du proche, de la lisière et du côtoiement des plus vulnérables et fragiles.

Dès les premières semaines de confinement, l'association s'est mobilisée pleinement pour faire face à l'urgence : ajuster des fonctionnements, réviser des priorités, mettre en place des mesures de protection, des outils et des canaux de communication.

Dans un contexte éprouvant et parfois anxiogène, tous les services ont démontré de manière exemplaire des capacités fortes d'adaptation et d'agilité, pour s'organiser, développer des pratiques nouvelles d'aide, poursuivre les missions auprès des publics et éviter les situations d'isolement et de détresse des personnes aidées. Souvent, une plus grande proximité relationnelle avec les personnes aidées a même été possible.

Cette crise a aussi révélé les capacités du secteur associatif et des acteurs de solidarités pour construire des entraides et des coopérations sur des sujets prioritaires, expérimenter des décloisonnements, déployer des réponses pragmatiques, des communications directes et alléger des circuits de décision et les rapports avec les autorités.

Le rapport d'activité présenté a fait l'objet d'une rédaction synthétique et attentive pour témoigner de réalisations et développement sans précédent.

Le bureau de l'association a accompagné la conduite de l'association dans ce contexte si particulier, avec beaucoup de disponibilité pour guider l'action et il en a été de même avec le Comité de Gestion de l'Entreprise Adaptée de l'ORANGERIE, dont LE MAS est actionnaire unique. L'ORANGERIE a fait l'objet d'une attention régulière pour soutenir ses réalisations et le maintien de l'ensemble de ses activités de production dans les domaines des espaces verts, de l'entretien et du multiservice.
Le MAS demande ce travail collectif et une confiance dans la capacité des uns et des autres à trouver les meilleures voies. A distance, je remercie chaleureusement les membres impliqués pour le travail réalisé.

Ce rapport moral est aussi celui d'un après en constante adaptation.

À ce stade, la crise sanitaire n'est pas terminée et nous restons dans l'incertitude de ses suites, mais nous devons prendre en compte l'éventualité de conséquences économiques, sociales et psychologiques sérieuses pour la population.

La fragilisation du tissu économique, les mutations des organisations, l'augmentation probable du chômage et celle de la précarité supposent de faire face à l'augmentation des situations de détresse, mais aussi à l'émergence de nouvelles tensions et replis collectifs.

La solidarité est notre conviction et notre socle d'action, mais elle n'est pas acquise. Dans ce contexte de ruptures sociales, notre position doit absolument prendre en compte l'ensemble des acteurs de la société civile sur les territoires et développer des formes et pratiques collectives pour soutenir les bases d'une société ouverte et tolérante. Nous sommes donc invités à associer plus largement les citoyens et bénévoles, produire de nouvelles alliances et mobiliser dans cette dynamique les personnes concernées que nous accueillons pour contribuer à la fabrique de communautés de solidarité.

Nous devons aussi être attentifs au tissu associatif et aux coopérations pour développer des réponses à l'échelle de nos territoires.
L'association est inscrite dans plusieurs réseaux qui ont démontré leur pertinence pour faciliter notre action et nous travaillons avec de nombreux partenaires en complémentarité au service des personnes les plus vulnérables et du vivre ensemble.
L'association maintient ses engagements de coopération en particulier avec le CIDFF Rhône-Arc Alpin et le GCSMS « Un Chez-Soi d'Abord Métropole de Lyon » constitué avec les associations LAHSO, Oppelia ARIA et la Fondation ARHM.

Enfin, nous présenterons en assemblée générale extraordinaire pour adoption le projet conduit avec PÉNICHE ACCUEIL depuis 18 mois et accompagné par l'URIOPSS AURA. Cet aboutissement ouvre un travail que nous aurons à conduire avec respect et créativité pour :
— Assurer l'intégration de PÉNICHE ACCUEIL en tant qu'Accueil de Jour au sein du MAS.
— Consolider et développer un dispositif global d'aide aux hommes et femmes sans domicile.
— Améliorer nos ressources et nos possibilités sur le territoire au service des plus exclus.
— Conduire le chantier relatif au bénévolat au sein du MAS.

Merci

Je remercie l'ensemble du personnel et des bénévoles pour son implication et son action ainsi que les administratrices et administrateurs.
Merci aux fondations et entreprises qui nous ont soutenus, ainsi qu'aux autorités et collectivités pour la confiance qu'elles nous témoignent : les communes sur lesquelles nous intervenons, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Préfecture du Rhône, la Direction de l'Emploi du Travail et des Solidarités, l'Agence Régionale de Santé, l'Administration pénitentiaire, Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Lyon et Madame le procureure générale, Messieurs les présidents du Tribunal Judiciaire de Lyon et du Tribunal Judicaire de Villefranche-sur-Saône, Messieurs les procureurs de la République de Lyon et de Villefranche-sur-Saône.

Michèle GRIZARD
Présidente

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**
17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

COMPTES ANNUELS 2020

RAPPORT FINANCIER LE MAS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
Le conseil d'administration de votre association, lors de sa séance du 9 avril 2021 a arrêté les comptes 2020 qui vous sont soumis pour approbation.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2020 témoigne d'une augmentation nette des produits d'exploitation par rapport à l'exercice précédent (+ 28,5 %).
Toutefois, ces comptes sont majorés de 1 954 k€ de charges et produits correspondant à une activité comptable particulière exercée dans le cadre du paiement de nuitées hôtelières. À partir de 2e trimestre 2020, en raison de la saturation du marché public relatif aux nuitées d'hôtel, l'État (DRDJSCS) a demandé au MAS d'assurer directement la réservation et le paiement de nuitées hôtelières auprès d'établissements non intégrés dans le marché public.
Cette activité exceptionnelle relève donc uniquement d'une activité comptable et administrative ponctuelle, sans impact sur les services opérationnels du MAS et sur les missions exercées au profit des publics du MAS.
En comparaison, pour l'année 2019, cette activité de paiement de nuitées hôtelières représentait 738 k€ soit 1 216 k€ de moins.
Corrigée de cette opération particulière, **l'évolution des produits d'exploitation** (intégrant les fonds dédiés) entre 2019 et 2020 serait moindre et atteindrait ainsi **+ 18 %**.
Les comptes annuels 2020 présentent un **excédent de 497 907 €**, pour un excédent de 35 127 € en 2019 et un excédent de 17 391 € en 2018.
Les résultats réalisés en 2020 s'inscrivent dans un **contexte exceptionnel marqué par la crise sanitaire COVID-19** et à ses nombreux impacts sur le fonctionnement des différentes structures durant cette période.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation, après imputation des fonds dédiés, atteint + 481 k€ représentant un niveau particulièrement élevé par rapport aux résultats habituels de l'association.
Pour rappel, sur les 3 dernières années, le résultat d'exploitation (après imputation des fonds dédiés) de l'association était habituellement très stable et proche de l'équilibre. Il atteignait ainsi + 29 K€ en 2019, + 42 k€ en 2018 et + 57 K€ en 2017,

Les **produits d'exploitation**, qui, depuis 2019, intègrent directement les fonds dédiés ainsi que prévu par la dernière réforme du plan comptable des associations, atteignent en 2020 13 913 k€.
La croissance annuelle de l'activité de l'association, qui oscillait entre 7 % et 14 % au cours des 5 derniers exercices, s'est nettement accélérée en 2020 comme en témoigne l'augmentation très marquée des produits d'exploitation présenté précédemment.
L'association a fait preuve d'un dynamisme particulièrement fort depuis le mois de mars 2020 avec la mise en place d'actions ponctuelles débutées dès le 1er confinement (centres d'hébergement La Sentinelle et Campus Veolia, augmentation très forte du nombre de personnes mises à l'abri à l'hôtel, actions spécifiques en direction des publics victimes de violence intra-familiales…).
D'autres développements ont également été mis en œuvre par les services de l'association dans le cadre de la montée en charge de certaines politiques publiques (plan zéro remise à la rue, dispositifs alternatifs à la détention, plan pour le logement d'abord…) entrainant de nouveaux subventionnements.
Il est également notable de constater que l'exposition favorable du MAS durant la crise sanitaire a conduit à attirer l'attention et le soutien de fondations et mécènes privés qui ont souhaité soutenir l'action du MAS dans des proportions tout à fait nouvelles pour l'association (environ 200 k€ de financements privés en 2020).

Les **charges d'exploitation (avec fonds dédiés)**, atteignent 13 431 k€, fortement impactés par l'importance de l'activité de paiement de nuitées d'hôtels.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

Dans un contexte de ralentissement généralisé de l'activité économique et de contraintes particulières sur les actes du quotidien, le rythme d'engagement des charges d'exploitation correspondant aux nouvelles actions ou activités courantes de l'association n'a pas suivi de manière aussi rapide le mouvement d'augmentation des produits d'exploitation.
À partir de mars, les délais supplémentaires constatés pour intégrer de nouveaux personnels ou pour réaliser des travaux d'entretien, ainsi que les contraintes pesant sur les déplacements et les actions collectives, n'ont pas permis d'engager, selon une cadence suffisante, toutes les dépenses habituelles ou nécessaires.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est déficitaire de -26 k€. Cette situation est principalement liée aux charges d'emprunt supportées par l'association suite à l'acquisition, fin 2016, des locaux du siège et des services Info-Droits-Victimes et Résidence au 17 rue Crépet à Lyon 7e.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel 2020 s'élève à + 43 k€ contre + 22 k€ en 2019.
Ce résultat est constitué, en 2020, très majoritairement de soldes de comptes tiers, fournisseurs, résidents et usagers, ainsi que du dernier remboursement de 25 k€ de l'Entreprise Adaptée l'Orangerie dans le cadre de l'activation de la clause de retour à meilleure fortune actée dans le traité d'apport signé le 10 juin 2013.

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Initiée en 2018, l'association Le MAS a souhaité poursuivre la démarche visant à connaitre, valoriser et rendre compte de l'intégralité des ressources « propres » de l'association en procédant à une évaluation et une comptabilisation de la ressource bénévole.
En 2020, les contributions volontaires liées au bénévolat sont évaluées à 26 k€ environ correspondant à 1258 heures de travail des différents bénévoles de l'association. Ce volume horaire est légèrement inférieur (-21,3%) à celui observé en 2019.

BILAN

ACTIF

Le total de l'actif net s'établit au 31/12/2020 à 8 688 k€, en forte croissance (+ 34, 3 %) par rapport à la situation au 31/12/2019.
Cette croissance s'explique très majoritairement par l'amélioration de la trésorerie.

Les immobilisations représentent 37 % de l'actif. Elles augmentent de 3,9 % entre 2019 et 2020, principalement sur les autres immobilisations corporelles, du fait de l'importance des investissements informatiques réalisés afin de faire face aux nouveaux besoins de travail à distance dans le cadre de la crise sanitaire.

La trésorerie de l'association est en amélioration assez nette de 1 603 k€ et atteint en fin d'année 4 529 k€ (contre 2 926 k€ au 31/12/2019).
Elle est constituée de :
- Disponibilités (actif) : 4 581 k€
- Disponibilités (passif) : - 139 k€
- Valeurs mobilières de placements (actif) : 87 k€

La trésorerie du MAS connait une évolution favorable en 2020 grâce au résultat positif de l'exercice. Toutefois, il convient également de considérer que cette augmentation de la trésorerie s'explique par l'importance des fonds dédiés (1 224 k€) et des produits constatés d'avance (582 k€) qui atteignent des niveaux élevés au 31/12/2020.

PASSIF

Les fonds propres de l'association évoluent de manière assez importante avec une augmentation de 21,9 % (+ 504 k€) par rapport au 31/12/2019.
L'importance du résultat de l'exercice (+ 497 k€) constitue la principale explication de cette variation.
Par ailleurs, l'application du nouveau plan comptable ANC 2018-06 a conduit, en 2020, à reclasser le montant de subventions d'investissements relatives à des biens totalement amortis depuis les comptes comptables 102 et 103 vers le compte 110. Cette évolution règlementaire explique le passage de 394 k€ des fonds associatifs vers le compte de report à nouveau.
Les provisions sont en augmentation de 216k€ par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation de la provision pour entretien des bâtiments.
Les fonds dédiés s'élèvent à 1 224 k€, du fait de l'attribution en cours ou en fin d'année de montants de subventions attribués pour des actions à réaliser en tout ou partie sur l'exercice 2021.
Les emprunts augmentent légèrement de 25 k€ en raison de la contractualisation d'un nouvel emprunt pour l'acquisition d'un logement T1 à Oullins.
Le budget prévisionnel 2021, validé au conseil d'administration du 12 octobre 2020, s'élève à 11 261 K€ de produits et de charges.

Par ailleurs, il nous appartient de vous transmettre les chiffres de l'EURL Orangerie pour 2020 :
- Pourcentage de détention du capital social par Le Mas : 100 %
- Capital social : 60 000 €
- Chiffre d'affaire : 1 488 114 € contre 1 286 268 € en 2019
- Résultat net : + 206 343 €

Joël MOULIN
Trésorier

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

COMPTES ANNUELS 2020

RAPPORT FINANCIER LE MAS

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	490	510
Ventes de biens et services	944 445	1 204 264
Produits de tiers financeurs	12 543 692	9 291 350
Reprises sur amort., dépréciations, prov. et transferts de charges	120 067	61 263
Utilisations des fonds dédiés	304 329	273 867
Autres produits	66	234
Total Produits d'exploitation	**13 913 088**	**10 831 489**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	30 814	38 779
Autres achats et charges externes	6 001 396	4 336 306
Impôts, taxes et versements assimilés	448 706	415 089
Salaires et traitements	3 739 621	3 311 786
Charges sociales	1 361 678	1 292 234
Dotations aux amortissements	195 188	191 819
Dotations aux dépréciations	61 678	64 717
Dotations aux provisions	233 901	125 260
Report en fonds dédiés	692 624	509 493
Autres charges	665 667	516 782
Total Charges d'exploitation	**13 431 272**	**10 802 265**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**481 816**	**29 224**
Produits financiers		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	4 598	15 475
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total produits financiers	**4 598**	**15 475**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	30 731	31 603
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total charges financières	**30 731**	**31 603**
RÉSULTAT FINANCIER	**-26 133**	**-16 128**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**455 683**	**13 096**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	8 163	12 209
Sur opérations en capital	56 871	46 869
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Total produits exceptionnels	**65 034**	**59 078**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 440	33 916
Sur opérations en capital	6 680	1 483
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	10 907	889
Total charges exceptionnelles	**22 027**	**36 288**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**43 007**	**22 790**
Impôts sur les bénéfices	**784**	**758**
RÉSULTAT	**497 907**	**35 127**
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	**Exercice 2020**	**Exercice 2019**
Personnel bénévole	25 698	32 655
Total charges contributions volontaires	**25 698**	**32 655**
Bénévolat	25 698	32 655
Total produits contributions volontaires	**25 698**	**32 655**
RÉSULTAT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	**0**	**0**

ACTIF	Brut 2020	Amort. & dépréc. 2020	Net 2020	Net 2019
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	15 600	15 600	0	0
Autres immobilisations incorporelles	92 659	61 840	30 819	14 849
Immobilisations corporelles				
Constructions	2 632 046	352 547	2 279 499	2 250 074
Installations techniques, matériels et outillage	93 148	79 674	13 474	9 814
Autres immobilisations corporelles	2 657 947	2 030 760	627 187	561 097
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	176 402	0	176 402	175 152
Autres titres immobilisés	1 676	0	1 676	1 676
Autres immobilisations financières	65 316	0	65 316	61 557
Total actif immobilisé	**5 734 794**	**2 540 421**	**3 194 373**	**3 074 220**
Actif circulant				
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	-4 855	0	-4 855	-4 855
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	860 912	59 657	801 255	401 481
Autres créances	25 470	0	25 470	21 183
Valeurs mobilières de placement	87 130	0	87 130	86 692
Disponibilités	4 581 230	0	4 581 230	2 839 021
Charges constatées d'avance	4 338	0	4 338	50 559
Total actif circulant	**5 554 226**	**59 657**	**5 494 569**	**3 394 081**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion (actif)	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	**11 289 021**	**2 600 078**	**8 688 943**	**6 468 301**

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	150 661	368 296
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	176 698
Réserves	387 302	331 967
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	2 001 143	1 616 525
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-344 774	-334 281
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	0	0
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-226 996	-226 996
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	497 907	35 127
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	278 886	277 004
Provisions réglementées	57 416	52 988
Droit des propriétaires	0	0
Total Fonds Propres	**2 801 544**	**2 297 327**
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	1 224 303	822 333
Total Fonds dédiés	**1 224 303**	**822 333**
Comptes de liaison	0	0
Total comptes de liaison	**0**	**0**
Provision pour risques et charges		
Provision pour risques et charges	34 056	34 056
Provisions pour charges	637 297	420 996
Total provision pour risques et charges	**671 353**	**455 052**
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 717 627	1 552 549
Emprunts et dettes financières divers	34 251	38 116
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Redevables créditeurs	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	632 937	371 789
Dettessociales et fiscales	970 267	871 638
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	54 624	44 495
Produits constatés d'avance	582 036	15 000
Total Dettes	**3 991 743**	**2 893 588**
Écart de conversion (passif)	0	0
TOTAL PASSIF	**8 688 943**	**6 468 301**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

RAPPORT GÉNÉRAL

Le MAS a tenu la distance de cette année exceptionnelle grâce à l'engagement et aux compétences de chacune et chacun dans l'association. Tous les services ont assuré leurs missions de manière continue et ont répondu aux enjeux de la période en s'adaptant aux variations fortes du contexte avec les deux confinements, le développement de l'activité et les ajustements des organisations, des outils et des pratiques.

Les personnes accueillies se sont adaptées avec beaucoup de talents, les autorités et collectivités ont déployé une action publique hors norme, la société civile (les personnes physiques, les collectifs, les fondations et entreprises) a apporté son soutien et les acteurs du secteur ont été solidaires.

11 000
personnes accueillies

dont
1000
enfants

4 000
personnes victimes d'infractions pénales, parmi lesquelles, une majorité d'atteintes aux personnes, de violences faites aux femmes et de violences conjugales. Les enfants sont également concernés.

2 700
personnes en accès au Droit (droit de la famille, du travail et de la consommation) et en accès à la citoyenneté.

4 000
personnes en situation de grande précarité et de vulnérabilité.

400
personnes usagères de drogues, injecteurs et poly-consommateurs.

Les accompagnements et services ont tous été maintenus actifs en 2020 et de nouvelles réalisations ont été déployées :

— Ouverture du 27/03 au 31/10 d'un Centre d'hébergement avec la DDETS, dans les locaux d'un centre de formation AFPA à Rillieux-La-Pape (LA SENTINELLE) pour aider 112 femmes et enfants victimes de violence conjugales et intrafamiliales

— Ouverture du 9/04 au 14/05 d'un Centre d'hébergement avec la DDETS dans les locaux du centre de formation VEOLIA à Jonage (CAMPUS VEOLIA) pour aider 40 personnes isolées en grande précarité.

— Ouverture le 1/10 avec la DDETS et BioMérieux du Centre d'Hébergement OLYMPE de 23 places à IRIGNY pour des femmes victimes de violence avec ou sans enfants,

— Ouverture le 1/11 du Centre d'Hébergement LA STATION avec la Métropole de Lyon pour 50 jeunes isolés en attente de reconnaissance de minorité.

— Maintien toute l'année des places d'hébergement d'urgence ouvertes pour le renfort hiver 2019–2020 (MERARD VILLEFRANCHE, BELLEVILLE) avec la DDETS, maintien de toutes les places CELLULE HÔTEL (Pérenne et Hiver 2019/2020) et création de plus de 700 places dans le cadre du plan « Zéro Remise A La Rue » et Hiver 2020/2021.

— Prise en charge de personnes en sortie de détention dans le cadre des mesures de l'administration pénitentiaire pour réguler les flux carcéraux lors de la crise sanitaire et développement des mesures de placement extérieur.

— Réalisation de diagnostics pour le compte de la Préfecture en partenariat avec ADOMA et également pour le compte de la Métropole de Lyon sur le Collège Maurice Scève Lyon 4 afin de mobiliser des solutions de prise en charge.

— Tenue de permanences pour les femmes victimes de violences mises en œuvre au centre commercial de la Part-Dieu.

— Mise en place de maraude pour les usagers de drogues et distribution conséquente de matériel de réduction des risques.

— Aide et soutien à plus d'une centaine d'habitants victimes de l'incendie de la montée Bonafous, 69004 Lyon.

— Distribution renforcée d'alimentation et de produits de première nécessité avec des soutiens de la Banque Alimentaire, de la Croix-Rouge, de PRESTAL, de l'Entreprise des Possibles, de la Banque Alimentaire et de dotation très importantes de Chèques Service du Gouvernement et de la Fondation Abbé Pierre.

— Aides aux ménages et à l'équipement des services avec des dons en nature : NESTLE, Agence du Don en Nature, JONAK, REMELANGE, TRIALP.

RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ

— 164 salariés ont travaillé pour Le MAS en 2020.

— 141 salariés étaient présents au 31/12/2020 (23 départs au cours de l'année), avec une augmentation de 10 % des effectifs temps plein, la pérennisation de 13 contrats à durée déterminée, la multiplication par deux du taux de transformation des CDD en CDI.

— 20 bénévoles opérationnels ont apporté leur concours dans l'aide aux personnes accueillies dont 12 nouveaux, mobilisés dans le cadre du premier confinement et pour l'ouverture de services.

— L'activité a demandé de nombreux recrutements, une gestion des entrées du personnel et également la gestion des absences avec de nombreux arrêts maladie de courte durée en lien direct avec la gestion de l'épidémie. Le système de gestion de la paie a été modifié afin de sécuriser et améliorer la gestion des ressources humaines. Malgré les contraintes sanitaires, l'association a pu maintenir des formations sécurité (PSC1, Habilitation électrique, réagir à l'agressivité, sensibilisation au management de la santé et gestes barrières).

— Des plans de continuité d'activité ont été mis en œuvre permettant notamment le maintien de l'accueil du public avec des mesures de protection et des mesures partielles de télétravail.

— Des équipements de protection (masques, gels, etc.) ont été achetés ou mis à disposition par les autorités et un suivi des protocoles sanitaires a été assuré au sein des services. L'association n'a pas connu de cas grave de COVID-19 au niveau du personnel et des personnes accueillies.

— 4 cadres d'astreinte ont assuré par roulement une astreinte 24h/24. Le dispositif de Veille de Nuit a fonctionné 7/7jours, avec 2 veilleurs internes pour le contrôle des locaux et des personnes. En complément des intervenants externes ont été mobilisés sur certains sites. Au total, 44 interventions d'urgence ont été réalisées.

— 77 signalements ont été communiqués dont 34 concernant des faits de violences et 19 concernant des membres du personnel.

— Le Comité Social et Economique (CSE), élu en 2019, s'est réuni tout au long de l'année (8 réunions) et un dialogue a été installé pour traiter les sujets clés notamment les questions de sécurité.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

RAPPORT GÉNÉRAL

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

— Les financeurs habituels de l'association ont soutenu fortement l'association en maintenant les mêmes niveaux de subventions malgré la crise sanitaire.
— L'année a été marquée par une diversification des lignes de subventions avec de nouvelles exigences de gestion budgétaire et de rendu-compte.
— De nouveaux partenariats ont également été mobilisés auprès de Fondations et entreprises pour la mise en œuvre d'actions ponctuelles mais aussi des projets à plus long terme : la Fondation Abbé Pierre, l'entreprise bioMérieux, l'Entreprise des Possibles, la fondation BATIGERE, la Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la Fondation du Crédit Agricole Centre-Est, la Fondation EDF, le Rotary Club Lyon Confluence.
— 110 dossiers de demandes de subvention ont été traités.
— Des suivis budgétaires et de trésorerie ont été opérés tous les mois en lien avec les responsables de service.
— 19 dossiers comptables actifs couvrant l'ensemble des services du MAS et des actions réalisées ont été suivis.

MOYENS GÉNÉRAUX ET SYSTÈME INFORMATIQUE

— Le siège a été fortement sollicité pour garantir la continuité de l'action des services de l'association :
  • Mise en place opérationnelle du travail à distance.
  • Installation de nouveaux équipements informatiques.
  • Mise en place d'outils digitaux favorisant la collaboration à distance (Teams, Sharepoint…).
  • Mise en service de matériel permettant la connexion internet (clé 4G, routeur 4G, clés wifi…).
— Des projets informatiques structurants ont été poursuivis au cours de l'année avec notamment le déploiement d'un centre de service en ligne (partage de documents référence ; services supports).
— Accompagnement de plusieurs projets pour le développement de progiciels (migration vers le logiciel Paye First), lancement des logiciels Flatchr pour les recrutements, Winlassie pour la gestion des risques professionnels et préparation des projets Dossier Unique Usagers, RGPPD et Foyer Soft pour la gestion locative et comptable des logements.

HABITAT ET GESTION LOCATIVE

Le service Habitat a poursuivi ses actions pour améliorer la gestion du parc de logement et d'hébergement de l'association :

— Un appui aux services de l'association a été apporté dans la gestion technique courante du parc de logement et d'hébergement. L'équipe des agents de maintenance a été renforcée et de nouveaux outils informatiques sont en cours pour améliorer le suivi de l'activité.
— Le parc de logement de l'association a été augmenté de près 25 % sur l'année (292 adresses, 397 logements) et les collaborations avec les principaux partenaires ont été poursuivies : Métropole de Lyon, Lyon Métropole Habitat, Alliade, Grand Lyon Habitat, Est Métropole Habitat…
— Un appui pour la prise en gestion de deux sites durant le premier confinement a été apporté (CAMPUS VEOLIA, LA SENTINELLE) et la mise en œuvre des nouvelles unités (La STATION, OLYMPE).
— La coordination de dossiers complexes liés à la gestion du patrimoine et à la conduite d'opérations diverses a été assurée (rénovation de logement, réhabilitation de sites collectifs, urbanisme transitoire, acquisition de logements).

COMMUNICATION

Les actions en matière de communication ont été poursuivies :

— L'information a été renforcée pendant le premier confinement afin de maintenir les liens entre tous les acteurs de l'association. Un document a été diffusé chaque jour sur l'activité du MAS et ses services. Un recueil de ces moments confinés et déconfinés « Les CLINS D'ŒIL » a été publié en juillet.
— Une revue « MAS CROISÉS » est diffusée deux fois par an. En complément, une newsletter « INFO LE MAS » a été mise en place, en fin d'année, pour améliorer la fréquence de l'information en interne.
— Le site internet de l'association est alimenté par des actualités avec la contribution des équipes salariées. Il est consulté en moyenne par 2600 internautes chaque mois.
— Certaines des actions mises en œuvre ont été relayées par les médias.

RÉSEAUX ET PARTENAIRES

— Les fédérations ont été très soutenantes dans le contexte difficile de crise sanitaire : France Victimes, FARAPEJ (Fédération Réflexion Action Prison et Justice), Citoyens et Justice, la Fédération Addiction, la Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL), l'URIOPSS.
— Le MAS a adhéré en 2020, au Réseau Maison Oxygène présent au Canada (réseau d'hébergement et de soutien aux pères et à leurs enfants) pour soutenir la réalisation d'un projet sur la Métropole.
— Les relations avec nos partenaires associatifs ont été maintenues ainsi que les coopérations avec le le GCSMS Un Chez soi D'abord, NEMA LOVE, le CLLAJ LYON, le CIDFF Rhône Arc-Alpin et CAPSO.
— Des échanges sont conduits régulièrement avec quelques acteurs proches notamment Le Foyer Notre Dame des Sans Abri, la Fondation Armée du Salut, ALYNEA, L'ALPIL, VIFFIL, ARIA OPPELIA, Les Accueils de Jour, la Fondation Abbé Pierre,
— Le MAS suit régulièrement l'activité de l'Entreprise Adaptée L'Orangerie dont elle est l'actionnaire exclusif.
— L'association a poursuivi son travail régulier avec les conseils et prestataires suivants : Chassagny Watrelot & Associés, Alain Coudière (avocat), Talenz Audit, GES et Télésurveillance Des Installateurs (LTDI) Sécurité, My Telecom Entreprises, la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et le Crédit Coopératif Rhône-Alpes, RH et Organisation, les services de santé au travail AST et STVB, Chorum - Malakoff Médéric, la MTRL, SHAM.

Merci à l'ensemble des salariés et bénévoles pour leur implication et leur action.

Le rapport d'activité présente chaque service et dispositif mis en œuvre cette année en notant que la densité et le réel des jours et des gens a du mal à se raconter. Ce sont des relations partagées quotidiennement.

Pierre MERCIER
Directeur général

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**
17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

30 ans DE SOUTIEN

Le MAS intervient sur le ressort du Tribunal Judiciaire (TJ) de Lyon avec le service Info-Droits-Victimes (IDV) et du TJ de Villefranche-sur-Saône, depuis 2016, avec le service TANDEM, cogéré avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Rhône-Arc Alpin.

IDV et TANDEM assurent des missions d'aide aux victimes et d'accès au droit.

Le MAS est conventionné par le Ministère de la Justice à travers la Cour d'Appel de Lyon et le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône (CDAD), la Préfecture du Rhône, la Métropole et le Département du Rhône ainsi que par les communes de Lyon, Saint-Priest, Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Givors, Grigny, Feyzin.

L'association Le MAS a été agréée, le 25 juillet 2020, pour une période de 5 ans, en qualité d'association d'aide aux victimes par le Ministère de la Justice.

Le MAS est adhérent à France Victimes.

 # INFO-DROITS-VICTIMES
- **Aide aux victimes**
- **Accès au droit**

 # TANDEM

 # STAGES DE CITOYENNETÉ

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

INFO-DROITS VICTIMES

ADRESSE DU SERVICE
17 rue Crépet
69007 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Toute personne victime d'infraction pénale et toute personne ayant besoin d'une information sur ses droits.

MISSIONS

Le service IDV accueille toute personne victime d'infraction pénale pour l'informer sur ses droits et mettre en œuvre un accompagnement juridique, social et psychologique.

Le service IDV assure également une mission d'accès au droit sur 3 territoires et propose aux personnes des lieux d'accueil gratuits pour leur apporter une information sur leurs droits et devoirs.

L'AIDE AUX VICTIMES

CHIFFRES ET RÉALISATIONS

— Le service IDV a accueilli **3 222 personnes victimes** dont **66 % sont des femmes** et **5,5 % sont des mineurs**.

— Les personnes victimes sont principalement orientées par les autorités judiciaires et pour la grande majorité des situations, par le procureur de la République de Lyon et les services enquêteurs.

— Pour les 3 222 personnes accueillies, les **atteintes aux personnes** (75 %) constituent le principal motif de saisine. Dans cette catégorie d'infractions, les **violences volontaires** sont majoritaires (66 %).

— **5 964 entretiens d'aide** ont été réalisés au cours de l'année :
- 5015 entretiens juridiques.
- 732 entretiens psychologiques.
- 217 entretiens pour un accompagnement social.

— Les personnes accueillies font l'objet d'une prise en charge globale **(juridique, psychologique et sociale)** requise aux différentes étapes de la procédure.

— **84 % des personnes rencontrent en primo accueil** un accueillant juriste. Les personnes victimes sont ensuite accompagnées à toutes les étapes de la procédure judiciaire au niveau pénal et au niveau civil.

— Les personnes accueillies peuvent solliciter également un **soutien psychologique** et un **accompagnement social** :
- **259 personnes victimes** (dont 51 victimes mineures) ont bénéficié d'un soutien psychologique (en majorité, des victimes de violences conjugales, de viols et d'agressions sexuelles). Les périodes de confinement ont aggravé les difficultés et les violences au sein du couple et de la famille.
- **117 personnes victimes** ont fait l'objet d'un accompagnement social (essentiellement des femmes victimes de violences conjugales). Le travail réalisé porte sur les conséquences sociales de l'infraction (accès aux droits sociaux, protection de l'enfance, handicap, retour à l'emploi…). Des solutions d'hébergement/logement ont pu être trouvées pour 24 ménages.

— Les personnes ont été accueillies dans différents **lieux de permanences** en présentiel et par téléphone (pendant le premier confinement en raison de la fermeture des services publics de la justice). La répartition des personnes accueillies par lieux de permanence est la suivante :
- Bureau d'Aide aux Victimes Lyon : 112
- Comparutions Immédiates (CI) : 798
- Lyon 7/Brigade Départementale de Protection de la Famille : 1500
- Maison de Justice et du Droit Lyon : 168
- Maison de Justice et du Droit Vaulx-en-Velin : 208
- Maison de Justice et du Droit Givors : 94
- Maison de Justice et du Droit Vénissieux : 120
- PIJ Saint Fons : 52
- ADAV Saint-Priest : 170

Les permanences de comparutions immédiates du **Bureau d'aide aux victimes (BAV)**, en coopération avec le service VIFFILAVI, ont pu être maintenues tout l'année. Le service a pris contact avec 798 victimes afin de les informer sur la procédure et sur les démarches à engager.
Des actions ont été renforcées pour les femmes victimes de violences à la demande de la Direction Régionale du Droit des Femmes et de l'Egalité (DRDFE). Le service a assuré une permanence, pendant le premier confinement, au sein du centre commercial de la Part Dieu avec VIFFIL. L'ouverture de cet espace a permis, aux femmes qui le souhaitaient, d'avoir un lieu d'accueil et d'écoute disponible à proximité des transports et accessible pendant leurs courses alimentaires.

— Le service assure également une permanence dans le cadre du **dispositif DIAVI** (Dispositif Immédiat d'Accompagnement des Victimes). En 2020, **918 personnes victimes** ont été ainsi orientées par le DIAVI **(768 saisines)** sur le nombre total de personnes accueillies.
Cette permanence est assurée 7 jours sur 7 de 12h30 à 17h30 à l'attention des magistrats du Parquet et des services enquêteurs. Ces derniers disposent d'un numéro de téléphone unique dédié pour saisir le service en cas de situations infractionnelles graves ou à fort impact traumatique. Grâce à l'activation de ce dispositif, le service se met immédiatement à la disposition des personnes victimes au plus près de la commission des faits.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

De plus, depuis janvier 2018, le DIAVI est renforcé par des **évaluations EVVI** (évaluation de la situation de la victime) réalisées par le service en amont des audiences (150 évaluations en 2020). Les EVVI, effectuées avec l'accord de la victime, pour des faits intervenants dans un contexte conjugal, permettent de mettre en évidence les besoins de protection des victimes. Cette année, le service a été particulièrement sollicité par le Parquet en raison du risque de réitération des violences lié au confinement ou à la sortie anticipée d'auteurs en détention au sein des Maisons d'Arrêt.

— Le service est porteur du dispositif **TGD (Téléphone Grave Danger)** en coopération étroite avec les magistrats, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Rhône et le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE). **48 téléphones** sont désormais disponibles en 2020 (28 en 2019) sur le ressort du TJ de Lyon. 57 affectations de téléphone ont été réalisées par le service (33 téléphones en 2019). Toutes les situations concernent des femmes victimes de violences de leur conjoint ou ex-conjoint. **89 femmes** ont bénéficié du dispositif (dont 28 femmes avec une attribution initiale en 2019). Un travail d'écoute et une information sur l'utilisation de l'appareil est dans un premier temps fournie puis un accompagnement socio-judiciaire est réalisé sur une durée de 6 à 12 mois en lien étroit avec une association spécialisée dans le domaine de l'aide aux victimes ou de l'accompagnement de femmes victimes de violence. Le TGD assure aussi une protection aux enfants vivant avec leur mère et qui sont témoins a minima des violences subies par elles. En 2020, **114 enfants** sont concernés.

— Le service s'est fortement mobilisé pour les accompagnements en audiences de **Cour d'Assises**. 26 parties civiles ont été accompagnées au cours de 11 procès au cours de l'année. L'accompagnement est particulièrement important à certaines étapes du procès (auditions, visionnage, plaidoiries, verdicts).

— Un protocole avec le SPIP du Rhône permet la **co-évaluation des demandes de levée d'interdiction d'entrer en contact** sollicitées par les auteurs et les victimes. 22 demandes d'évaluation ont été faites en 2020 par le service qui évalue la réalité du consentement de la victime et sa capacité à se protéger en cas de nouveaux faits de violence.

— Enfin, le service a été sollicité par le Parquet et la Ville de Lyon suite à **l'incendie d'un immeuble** à la Montée Bonafous situé à Lyon 4e, le 01/05/2020, pour l'accompagnement des personnes les plus gravement touchées. Des permanences, en coopération avec VIFFILAVI, ont été réalisées au centre d'accueil de Villemanzy où 100 ménages ont été pris en charge.

L'ACCÈS AU DROIT

Le service assure des **permanences d'accès au droit** sur les territoires de Saint-Priest, Saint-Fons et Givors-Grigny. Il propose des lieux d'accueil gratuits à disposition du public pour apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.
Le service coordonne également **deux points d'accès aux droits sur Saint-Priest et Saint-Fons** avec des permanences d'aide aux victimes, d'accès au droit, d'avocat, de conciliateur de justice et du SPIP. Cette mission comprend l'accueil, l'information, la gestion et le secrétariat.
Sur l'ensemble des permanences, les personnes sont accueillies, le plus souvent, pour plusieurs problèmes de droit. Après analyse de la situation, une réponse juridique est donnée ou des orientations vers d'autres professionnels sont proposées.

CHIFFRES ET RÉALISATIONS

— **2 177 personnes ont été renseignées**
- Saint-Priest : 1238 personnes
- Saint-Fons : 540 personnes.
- Givors-Grigny : 399 personnes.

— **434 entretiens** ont été réalisés à Givors-Grigny.

— **807 entretiens** ont été réalisés par la structure de Saint-Fons dont :
- 586 au PAD.
- 106 à l'aide aux victimes.
- 70 par l'avocat.
- 45 par le Conciliateur de Justice.

— **2 335 entretiens** réalisés par la structure de Saint-Priest dont :
- 1391 au PAD.
- 636 par le service d'aide aux victimes.
- 33 par l'avocat.
- Conciliateur : chiffres non communiqués.
- 275 par le SPIP.

— **Les permanences assurées à Saint-Priest et Saint-Fons** sont généralistes mais plus d'1/3 des demandes portent sur le droit social (contrats de travail, licenciement…). Cette année, de nombreuses personnes ont sollicité le service suite à une perte d'emploi liée à la crise sanitaire.

— **Les permanences assurées à Givors-Grigny** accueillent, en majorité, des femmes, en situation le plus souvent de précarité. Les permanences sont spécialisées en droit de la famille (séparation de couple, pension alimentaire, conflits liés à l'autorité parentale).

— **Des actions complémentaires ont été réalisées au cours de l'année :**
- Elaboration d'outils d'informations juridiques à destination du public et des professionnels.
- Participation au groupe de travail « Femmes victimes de violences », piloté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Priest.
- Sensibilisation à la citoyenneté et au vivre ensemble auprès de jeunes exclus suite à une mesure disciplinaire au sein des collèges de Saint-Fons et Saint-Priest dans la cadre Plan de Réussite Educative (PRE).
- Intervention auprès des élèves du Lycée CASANOVA, à Givors, sur les stéréotypes liés au genre ; les violences sexuelles ; la parole de l'enfant ; la discrimination et la réponse judiciaire.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

TANDEM

ADRESSE DU SERVICE
427 rue de Chavanne
69400 Villefranche-sur-Saône

PERSONNES ACCUEILLIES
Toute personne victime d'infraction pénale et toute personne ayant besoin d'une information sur ses droits.

MISSIONS

Le service Info-Droits-Victimes du MAS intervient sur le ressort du TJ de Lyon et le service TANDEM du MAS sur le ressort du TJ de Villefranche-sur-Saône.

La structure TANDEM, gérée par les 2 associations Le MAS et le CIDFF Rhône-Arc Alpin, porte un projet commun autour de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

TANDEM est un « lieu d'accueil unique » d'accès au droit, d'accompagnement des victimes d'infractions pénales et d'aide aux femmes victimes de violences.

LE MAS AU SEIN DE TANDEM : CHIFFRES ET RÉALISATIONS

— **Au niveau de l'aide aux victimes,** un accueil et un accompagnement socio-judiciaire à tous les stades de la procédure est réalisé, ainsi qu'un soutien psychologique, l'évaluation des situations de Grave Danger pour les femmes victimes de violence, l'affectation et le suivi des TGD, la coordination de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED) pour mineurs.

— Différentes permanences sont assurées à Villefranche-sur-Saône (TANDEM, Bureau d'Aide aux Victimes du TJ, Hôpital Nord-Ouest), Belleville et Tarare.

— **705 personnes** victimes d'infractions pénales ont été accueillies dont **111 mineurs**. Parmi elles, 592 personnes résident sur les 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont :
- 44 % sur la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais.
- 13 % sur la Communauté de communes Saône Beaujolais.
- 16 % sur la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- 12 % sur la Communauté Beaujolais Pierres Dorées.

— **76 % des personnes accueillies sont des femmes** âgées de 26 à 45 ans.

— **1 717 entretiens** ont été réalisés avec une augmentation importante du nombre d'accompagnement social réalisé (+ 250 par rapport à 2019).

— **82 % des situations concernent des atteintes aux personnes.** Dans cette catégorie d'infractions, les viols et les agressions sexuelles représentent 21 %. Les situations de violences conjugales (307) ont fortement augmenté par rapport à 2019 (+ 114). Par ailleurs, 120 personnes (dont 26 mineurs) ont bénéficié d'un **soutien psychologique**. Il s'agit, en majorité, de femmes, d'adolescentes et de fillettes touchées par des problématiques lourdes en lien avec des violences volontaires, agressions sexuelles, viols ou menaces de mort.

— Le service est également porteur du dispositif TGD sur le ressort du TJ de Villefranche-sur-Saône. 4 affectations de téléphone ont été réalisées.

— Enfin, TANDEM assure, à la demande du Parquet, la coordination de l'action des intervenants au sein de l'**UAPED** dont la mission est de mieux répondre aux besoins des mineurs victimes de violences sexuelles et de maltraitance grave. **35 enfants âgés de 3 à 17 ans ont été auditionnés** (dont 24 filles et 11 garçons) au sein de l'UAPED en 2020.

Le rôle des différents intervenants est le suivant :
- Les services de Police et de Gendarmerie assurent sur réquisition du Parquet, les auditions des mineurs victimes.
- Les équipes de l'hôpital Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône accueillent les services enquêteurs, les mineurs victimes et leurs proches le jour de l'audition et des examens médicaux éventuels.
- L'équipe aide aux victimes TANDEM informe et accompagne les mineurs victimes et leurs familles. L'assistante sociale intervient auprès des familles au plus vite après le déclenchement du protocole via le service enquêteur. Un accompagnement juridique, social et psychologique est ensuite proposé tout le long de la procédure.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

STAGES DE CITOYENNETÉ

ADRESSE DU SERVICE
17 rue Crépet
69007 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Les personnes devant exécuter un stage de citoyenneté.

MISSIONS

— Le stage de citoyenneté a pour objet de rappeler à l'auteur des faits les « valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société » et de lui « faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile ainsi que des devoirs qu'implique la vie en société » (article R131-5-1 du code pénal).

— Son principal objectif est d'apporter aux personnes ces informations et leurs obligations afin de créer les conditions d'une reprise de dialogue entre le justiciable, les institutions et les acteurs de la société civile pour éviter la récidive. Le stage de citoyenneté peut être prononcé comme alternative aux poursuites, alternative à l'emprisonnement, peine complémentaire, obligation particulière, mesure de composition pénale.

— Le MAS assure la gestion complète des stages (convocation, organisation et animation des stages, relation avec les prescripteurs et avec la justice).

CHIFFRES ET RÉALISATIONS

— **19 stages** ont été organisés sur le ressort du TJ de Lyon et **2 stages** sur le ressort du TJ de Villefranche-sur-Saône.
- Stage de 2,5 jours payant : 200 euros
- **178 participants** stagiaires dont 144 hommes et 34 femmes.
- **65 % des stagiaires ont entre 18 et 35 ans** et 45 % ont entre 18 et 25 ans.
- **Les atteintes aux personnes** constituent la catégorie principale d'infractions visée par le stage.
- La plupart des stagiaires exerce une activité professionnelle régulière.
- Le stage de citoyenneté est prononcé pour la très grande majorité dans le cadre des mesures de composition pénale.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

50 ans DE SOLI-DARITÉ

Le MAS intervient sur la Métropole de Lyon et le département du Rhône avec la gestion d'établissements et de services d'accueil, de protection et d'insertion de personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion par l'hébergement, le logement, le travail et l'activité.

- # CENTRE MAURICE LIOTARD
- # CENTRE FRANCIS FEYDEL
- # ATELIERS SÉSAME
- # CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
- # LE CÈDRE
- # RÉSIDENCE
- # LES MAISONS
- # LA MAGENA
- # CELLULE HÔTEL
- # L'ÉCLAIRCIE
- # OLYMPE
- # LA STATION
- # LA SENTINELLE
- # CAMPUS VEOLIA
- # SAFRAN
- # L'AVANCÉE
- # LES BRUYÈRES

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

CENTRE MAURICE LIOTARD

ADRESSE DU SERVICE
51 rue Louis Blanc
69006 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Les personnes détenues,
les personnes sortantes de prison
et sous main de justice.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre Maurice Liotard (CML) a pour missions de :
— Aider à stabiliser la situation des personnes en précarité sortant de prison ou sous main de justice et permettre leur accès à une place dans la société.
— Contribuer à la réduction des ruptures de parcours et à la prévention de la récidive.

Le Centre Maurice Liotard regroupe plusieurs dispositifs :
— Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Maurice Liotard.
— Le Dispositif Logement Sortants de Prison (DLSP).
— Le dispositif Placements Extérieurs (PE) et Placements Extérieurs Individualisés (PEI).
— Le Bureau Unique d'insertion (BUI) en milieu ouvert et milieu fermé.
— Le Programme Passage.

CHRS MAURICE LIOTARD

MISSIONS

Le CHRS Maurice Liotard accueille et accompagne en hébergement diffus (36 places), sur la Métropole de Lyon, des personnes sortantes de détention depuis moins de six mois ou sous mesure de justice.
Il a pour missions de :
— Accueillir, héberger et orienter des personnes sortantes de détention pouvant être sans domicile et en situation de précarité.
— Eviter les ruptures de parcours et les sorties de détention non préparées afin de contribuer à la prévention de la récidive.
— Soutenir l'inclusion sociale des personnes dans la cité et faciliter l'appropriation de lieux ressources.

PUBLIC

51 personnes ont été accueillies en 2020 dont 48 hommes et 3 femmes âgés de 25 à 59 ans.
— 42 % bénéficient du Revenu de Solidarité Active (RSA) (contre 28 % en 2019).
— 14 % sont sans ressources immédiates.
— 11 % perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
— La majorité des personnes présentent de multiples vulnérabilités avec notamment des pathologies mentales en augmentation.

ENTRÉES/SORTIES
— Entrées : 20 personnes.
— Sorties : 15 personnes.
— Accès à un logement : 8 personnes.
— Durée moyenne de séjour des présents : 18 mois (23 mois en 2019).

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Organisation de l'admission et préparation du logement.
— Sécurisation et passage de relais au moment de la sortie.
— Accueil des personnes orientées et installation dans le logement.
— Rencontres régulières des personnes au CHRS ou en visites à domicile.
— Construction d'un projet personnalisé avec la personne accompagnée.
— Liens réguliers avec le SPIP et les autres partenaires concernées par les situations suivies.
— Participation aux instances et commissions de travail de la Fédération Citoyens et Justice dont Le MAS est membre : contribution notamment à la commission nationale post-sententielle avec un retour d'expérience sur la période de confinement et ses impacts sur les publics et les associations.
— Développement d'actions collectives : l'équipe a proposé des temps conviviaux en extérieur avec des après-midi pétanque ou encore une rencontre avec une équipe artistique en répétition pour un concert de rap en lien avec l'association Biz'Art.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL

Un chantier de peinture et de bricolage a été organisé, en janvier, avec les personnes accueillies et l'équipe, pour améliorer les conditions d'accueil au CML. Cette action a favorisé les liens autour d'une activité commune en valorisant les compétences de chacun et les bonnes volontés.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

DISPOSITIF LOGEMENT SORTANTS DE PRISON

Sur orientation des SPIP, l'équipe du DLSP intervient auprès des personnes détenues au sein des Maisons d'Arrêt (MA) de Lyon-Corbas et de Villefranche-sur-Saône en préparation de leur fin de peine.
Pour certaines personnes détenues, l'accompagnement est également poursuivi hors détention.

MISSIONS

Les personnes sont accompagnées afin qu'elles puissent maintenir leur logement existant ou qu'elles accèdent à leur droit à un logement/hébergement.
Les missions du dispositif sont les suivantes :
— Évaluer les besoins et les situations des personnes détenues en termes de logement/hébergement.
— Mobiliser les acteurs en vue de la préparation à la sortie pour leur accès à un logement/hébergement.
— Permettre l'accès au Droit ainsi que la continuité à l'extérieur des actions engagées en détention.

PUBLIC

— **266 personnes** ont été orientées en 2020 par les SPIP :
  • 156 personnes à la MA de Lyon-Corbas.
  • 110 personnes à la MA de Villefranche-sur-Saône.
— Sur les 266 personnes orientées, seulement 58 % des personnes ont pu être suivies en raison de la crise sanitaire (interventions en MA suspendues pendant 5 mois).
— Au total, **277 personnes** ont été suivies par le DSLP au cours de l'année dont **154 nouvelles personnes** :
  • 84 % des personnes demandent un accès à un hébergement/logement et 13 % sollicite une aide au maintien du logement.
  • 31 % ont moins de 30 ans, 35 % ont entre 30 et 40 ans et 34 % ont plus de 40 ans.
  • 30 % environ des personnes présentent une pathologie mentale.
  • Les personnes suivies sont souvent incarcérées pour de courtes peines (moins de 3 mois) et rencontrent de nombreuses difficultés : absence de ressources conventionnelles, peu de soutien familial, solutions d'hébergement précaires, une certaine immaturité et une difficulté à se représenter les impacts de la détention.
  • La grande majorité des personnes demeure sans solution d'hébergement à la sortie de détention. Malgré les moyens mobilisés pour répondre positivement à la demande de maintien du logement, il apparait notamment que la durée de la peine vient souvent empêcher la mise en œuvre de cette action.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Information des détenus individuellement et collectivement sur l'accès à un logement/hébergement (101 permanences au sein des MA de Lyon-Corbas et de Villefranche-sur-Saône).
— Actualisation des situations : domiciliation administrative préalable à toute démarche (20 personnes), élaboration ou renouvellement de titres d'identité (1/3 des personnes).
— Evaluation des situations et dossiers de demande logement/hébergement en lien avec la Maison de la Veille Sociale et/ou avec les autres dispositifs du CML.
— Accompagnement vers le logement pour les personnes en semi-liberté ou sorties de détention.

DISPOSITIF PLACEMENTS EXTÉRIEURS

Une mesure de PE peut être décidée par le Tribunal Correctionnel ou le Juge d'Application des Peines.

Elle peut être prononcée pour des personnes condamnées bénéficiant d'un régime de détention les autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre une formation professionnelle, de bénéficier d'un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.

Une nouvelle convention avec le SPIP du Rhône, a été signée, le 10/10/2020, permettant de passer de 12 à 18 places :
— 6 en Placement Extérieur (PE).
— 12 en Placement Extérieur Individualisé (PEI).

Le placement est réalisé soit en CHRS diffus sur la Métropole de Lyon soit au domicile de la personne avec un accompagnement renforcé.

MISSIONS

Le dispositif PE a pour missions de :
— Faire le lien avec le SPIP pour le suivi des obligations fixées par le jugement et signaler tout éventuel incident.
— Héberger et accompagner les personnes faisant l'objet d'un PE dans une dynamique de l'insertion par le logement.
— Aider les personnes à passer d'un projet d'aménagement de peine à un projet de vie.

PUBLIC

— **51 personnes** ont été accompagnées (dont 44 hommes et 7 femmes) principalement âgées de 25 à 55 ans :
  • 36 personnes en PEI (au domicile de la personne).
  • 15 personnes en PE.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

CENTRE MAURICE LIOTARD

— Les personnes sont aidées dans leurs différentes démarches :
  • Accès aux soins : 27 personnes.
  • Accompagnement social dans le logement : 23 personnes.
  • Soutien à l'emploi : 21 personnes.
  • Suivi social : 16 personnes.
  • Ouverture de droits : 13 personnes.
— 33 personnes sont sorties du dispositif PE/PEI dont 31 personnes sont allées au bout de leur mesure sans incident.
— Les personnes en PEI (au domicile) sont repérées par les JAP comme des personnes plus particulièrement vulnérables et elles présentent souvent un handicap psychique. En général, elles disposent d'un logement avec un bail à leur nom (23 personnes) ou sont hébergées chez un tiers ou un membre de la famille (9 personnes). Elles ont également des ressources (AAH, RSA, Contrat d'insertion ou interim).
— Pour les personnes en PE (avec hébergement CHRS), sur les 15 mesures :
  • 8 mesures sont terminées : 2 personnes ont été orientées vers un logement autonome via les ACIA ; 4 personnes ont demandé une continuité de l'accompagnement et de l'hébergement CHRS ; 1 personne a été réincarcérée ; 1 personne a été déclarée en évasion.
  • 7 nouvelles mesures ont démarré.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Le nombre de jours d'accompagnement réalisés en 2020 est de 6437 pour 4876 jours conventionnés soit un taux de 132 % de l'objectif initialement fixé. Sur trois ans, le service est ainsi passé de 51 % de l'objectif fixé par la convention en 2018 à 121 % en 2019 puis 132 % en 2020.
— Ce résultat est le fruit d'une collaboration continue avec le SPIP et les juridictions, d'une augmentation des places en PE et du renforcement de l'équipe.
— Par ailleurs, à la demande du SPIP, le dispositif a ouvert 10 places supplémentaires en PEI et 6 personnes ont été orientées vers le service pendant le premier confinement. L'équipe a dû adapter ses pratiques professionnelles pour proposer un cadre d'accompagnement à distance en l'absence de Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation référent et/ou de partenaires.
— L'accompagnement global réalisé a permis de :
  • Préparer la mesure de PE en liaison avec le SPIP, la personne concernée et les autres partenaires. Après validation du projet, le référent PE veille à la bonne exécution de cette mesure et au respect des obligations et interdictions auxquelles doit se soumettre la personne.
  • Aider la personne à passer d'un projet d'aménagement de peine à un projet de vie favorisant sa réinsertion et la prévention de la récidive.

DISPOSITIF PROGRAMME PASSAGE

Le Programme PASSAGE est co-porté par le Comité Local pour le Logement des Jeunes (CLLAJ) Lyon et Le MAS, depuis sa création en 2015. Il s'inscrit directement dans la politique publique du logement d'abord. Il propose un accompagnement vers et dans le logement en sortie de détention ou de maintien du logement pendant la détention.

Le Programme Passage intervient auprès de :

— Personnes détenues dans les MA de Lyon-Corbas et de Villefranche-sur-Saône et aux personnes détenues au Centre de Semi-Liberté de Lyon.
— Sortants de prison depuis moins de trois mois.
— Personnes sous main de justice si un relogement peut favoriser un aménagement de peine.

MISSIONS

— Réinsérer par le logement en évitant les « sorties sèches », soit en veillant au maintien du logement pendant la détention, soit par un accès direct à un logement à la sortie.
— Proposer un accompagnement individuel et collectif à la sortie.

PUBLIC

— **50 personnes** ont été accompagnées dont 44 hommes et 6 femmes.
— La moyenne d'âge est de 38 ans.
— 55 % présentent une souffrance psychique importante et cette proportion est en augmentation.

ENTRÉES/SORTIES

— Entrées : 20 personnes : 16 sur le volet « accès » et 4 sur le volet « maintien dans le logement ».
— Sorties : 21 personnes : 8 sur le volet « accès » et 13 sur le volet « maintien dans le logement ».

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— L'accompagnement a permis une évolution favorable des ressources des personnes : on passe de 35 % de salariés à 63 % en fin de mesure et de 22 % en situation d'emploi à 35 % en fin d'accompagnement.
— La suspension de la convention avec ARALIS en juin a limité l'accès immédiat à une offre de logement. L'équipe, grâce à son réseau, a pu trouver d'autre solutions, mais souvent en logements vides qu'il a fallu équiper.
— L'accompagnement à l'extérieur a été renforcé suite au confinement (172 visites à domicile et 210 entretiens individuels).

APRÈS LA PRISON
À VOIX HAUTE !

Cet évènement, organisé en janvier 2020, a débuté par une visite commentée de l'ancienne prison Montluc, suivie par une représentation théâtrale à Villeurbanne, avec la compagnie TENFOR et des personnes accompagnées. Cette représentation a permis d'engager des débats sur la question des préjugés liés à la prison ou à la maladie mentale, de partager des récits de vie et d'engager une réflexion collective sur les actions du Programme.

DISPOSITIF BUREAU UNIQUE D'INSERTION

Sur prescription du SPIP du Rhône, le BUI intervient auprès :

— Des personnes détenues à la MA de Lyon-Corbas en phase expérimentale depuis 2018 (Milieu Fermé).
— Des personnes effectuant une courte peine en aménagement ou bénéficiant d'une semi-liberté inférieure à 6 mois ou d'une libération conditionnelle, depuis le 28/09/2020 (Milieu Ouvert).

Le BUI est un dispositif qui doit permettre l'accès ou le maintien des droits relatifs à des champs non couverts en détention, le plus en amont possible de la sortie.

MISSIONS

— Aider à la préparation à la sortie et réduire les risques d'attente et de rupture à la sortie.
— Permettre l'accès ou le maintien des droits relatifs à des champs non couverts en détention, le plus en amont possible de la sortie (Milieu Fermé)
— Accompagner les sortants dans l'accès ou le maintien des droits (Milieu Ouvert) et prévenir les situations de rupture.

PUBLIC

BUI MILIEU FERMÉ

— 171 orientations ont été effectuées par le SPIP.
— Au 01/01/2021, **116 personnes** sont présentes en file active.

ENTRÉES/SORTIES

— Entrées : 113 nouvelles personnes (105 hommes et 8 femmes), dont 50 condamnés, 57 prévenus, 6 situations inconnues.
— Sorties : 53 personnes libérées, transférées ou autres.

Les personnes sont en situation de grande précarité et souvent en méconnaissance de leur propre situation administrative : oubli des numéros d'allocataire et de Sécurité Sociale ; méconnaissance de leur état civil ; absence de liens avec les services sociaux de droit commun.

BUI MILIEU OUVERT

— 16 personnes ont été orientées avec une moyenne d'âge de 35 ans.
— Sorties : 2 personnes ont été réincarcérées.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— 113 demi-journées de permanence à la MA de Lyon-Corbas ont été assurées.
— Accompagnement aux démarches et préparation de la sortie : 32 CNI et 3 domiciliations, 16 actualisation de la situation fiscale, 14 maintiens au RSA, 9 ouvertures de droit à la complémentaire santé solidaire, etc.
— Aide aux démarches d'accès à l'hébergement et au logement (dossier SIAO, demandes de logement social, APL), si besoin orientation vers le programme PASSAGE du CML.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**
17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

CENTRE FRANCIS FEYDEL

ADRESSE DU SERVICE
9 rue Wakatsuki
69008 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes en situation de précarité et d'isolement dont la difficulté psychique est centrale dans la démarche d'insertion.

MISSIONS

Le Centre Francis Feydel est un CHRS de 42 places situées à Lyon 8 et Caluire et Cuire (18 en collectif et 24 dans le diffus), qui a pour missions de :
— Assurer l'accueil et l'hébergement des personnes.
— Accompagner et aider à l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés psychiques.
— Promouvoir leur développement et les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

PUBLIC

Les personnes accueillies sont des adultes dont la problématique psychique est centrale dans la difficulté d'insertion et qui sortent, le plus souvent, d'hôpitaux psychiatriques. Elles sont désocialisées et parfois en rupture de soins.
— **51 ménages** ont été accueillis, en 2020, représentant **65 personnes** (43 hommes et 22 femmes) âgés de 25 à 60 ans :
• 44 personnes isolées.
• 1 couple sans enfant.
• 6 couples avec 7 jeunes adultes (18-24 ans).

ENTRÉES/SORTIES

— Entrées : 19 ménages (23 personnes)
— Sorties : 24 ménages (29 personnes) dont 12 personnes avec un accès à un logement ordinaire et 6 personnes vers un logement adapté.
— Durée moyenne de séjour des présents : 18,5 mois

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Accueil et accompagnement des personnes autour de leurs besoins et de leurs projets.
— Mise en place des directives liées au confinement dont l'application a été difficile au sein du CHRS car les personnes accueillies ont peu de repères et ont déjà vécu des périodes d'isolement en psychiatrie.
— Renforcement des visites dans les logements diffus et des contacts téléphoniques durant les périodes de confinement.
— Organisation d'activités collectives pour occuper les temps vides et casser l'ennui : yoga, arts plastiques, musique...
— Poursuite de la collaboration avec la Maison du Projet à la Cité Tony Garnier Lyon 8e ouvert en 2019 : Cet espace a pour objet d'accueillir les habitants et de leur permettre de suivre les projets de Grand Lyon Habitat pour leur quartier : réhabilitations, constructions, événements locaux. Le Centre Francis Feydel a participé, par exemple, à une exposition, accueillie par la Maison du Projet, avec des productions artistiques réalisées par les résidents et l'équipe. Le vernissage a eu lieu le 12/10/2020 autour d'un temps convivial.
— Participation des résidents du Centre Francis Feydel et d'autres services du MAS (Centre Feydel Villefranche, Les Bruyères) à la démarche CAPDROITS : Les membres de CAPDROITS ont accompagné la Métropole de Lyon sur la participation des personnes aux questions inhérentes au Logement d'Abord. 6 ateliers de travail sont en cours, animés par le groupe local Capdroits Le MAS.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

ATELIERS SÉSAME

ADRESSE DU SERVICE
51 rue Louis Blanc
69006 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes qui n'ont pas accès à un travail en milieu ordinaire en raison de difficultés sociales et/ou administratives.

MISSIONS

Les Ateliers Sésame est un A.A.V.A (Activités d'Adaptation à la Vie Active) de 25 places qui a pour missions de :
— Promouvoir la valorisation, l'utilité sociale et l'insertion de personnes présentant des fragilités multiples par le biais d'activités de nettoyage, de chantiers de peinture, de remise en état de logements ou d'autres types de supports.

PUBLIC

— Les stagiaires qui intègrent Les Ateliers Sésame souhaitent retrouver une activité et une utilité. Ils désirent être en lien avec l'extérieur de leur structure d'hébergement.
— 21 nouvelles candidatures ont été reçues au cours de l'année.
— Les stagiaires sont orientés par les structures internes ou externes du MAS via une fiche de liaison avec comme ordre de priorité :
• Les structures internes
• Les structures identifiées comme partenaires privilégiés
— En 2020, le service a accueilli et accompagné **46 personnes** :
• 28 hommes et 18 femmes
• L'âge moyen est de 38 ans.
• 30 personnes sont en demande de titre de séjour et 16 personnes ont un droit au séjour.

ENTRÉES/SORTIES

— Entrées : 30 stagiaires.
— Sorties : 16 stagiaires.
— Durée moyenne de prise en charge des sortants : 9,6 mois

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Les Ateliers Sésame ont permis aux stagiaires de trouver, grâce à l'activité, un espace de valorisation et de socialisation.
— Les stagiaires ont pu être formés par deux monitrices d'atelier aux techniques de base de nettoyage et de peinture.
• Des chantiers quotidiens de bureaux et d'accueil du public ont été effectués tôt le matin, avant l'arrivée des salariés, dans 6 services du MAS et dans les locaux de l'IREPScènes Théâtre à Villeurbanne.
• Des chantiers d'immeuble ont été assurés, en deuxième partie de matinée, majoritairement en externe (L'Orangerie, Petit Montmartre, Édouard Herriot, Clos Mary, Montée des Forts, la Poudrette) ainsi qu'un chantier d'entretien des extérieurs au CHRS Riboud.
• Des chantiers ponctuels (débarrassage, petits déménagements, remise en état entre deux changements de locataires) ont également été réalisés.
— Les stagiaires ont été particulièrement assidus durant la période de confinement. Ils ont continué à assurer un travail de grande qualité auprès des clients externes et internes dans l'application des règles strictes sanitaires.
— L'équipe a créé une vidéo diffusée aux salariés du MAS pour expliquer les réflexes et bons gestes à adopter pour le nettoyage des bureaux et des surfaces.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

ADRESSE DU SERVICE
24 rue du Colombier
69007 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes sans domicile fixe, en situation de grande précarité.

MISSIONS

Le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) est un service social de jour organisé en temps de permanences libres et sur rendez-vous.
La mission du CAO est d'accompagner les personnes sans domicile par la domiciliation, l'accès aux droits, l'accès à l'hébergement ou le logement et à une meilleure reconnaissance sociale :
— Accueillir et apprécier les situations des personnes.
— Proposer un accompagnement social global pour l'accès aux droits fondamentaux après un premier diagnostic lors de la domiciliation.
— Accompagner les personnes accueilles dans la gestion de leur quotidien et l'accès à plus d'autonomie.

PUBLIC

— De manière générale, le CAO reçoit un public sans domicile fixe, dans une situation sociale précaire, qui pour la plupart, a besoin d'un accompagnement personnalisé. On distingue 4 grandes catégories de publics :
  • Le public sans domicile, éloigné des services de droit commun, avec des difficultés à créer et à rester en lien. La majorité vit avec des addictions et/ou une problématique de santé mentale.
  • Les réfugiés statutaires, qui arrivent majoritairement d'Afrique avec une moyenne d'âge de 25-30 ans.
  • Les personnes issues de l'Union Européenne (familles ou isolées), qui peuvent prétendre à des droits sociaux s'ils accèdent à l'emploi.
  • Les personnes sans droit au séjour, souvent déboutées du droit d'asile et qui pour certaines font une demande pour « étranger malade ». Elles représentent le nouveau public qui arrive au CAO depuis la mise en place du nouveau schéma de la domiciliation en 2016.
— En 2020, à partir des **154 nouvelles domiciliations** effectuées, le public accueilli présente les caractéristiques suivantes :
  • Des hommes isolés (122), des femmes isolées (20) et des couples ou familles avec et sans enfants (12).
  • Un public domicilié relativement jeune mais une répartition assez équilibrée : 10 % des personnes ont moins de 30 ans, 31 % ont entre 30 et 45 ans, 35 % entre 45 et 60 ans et 25 % plus de 60 ans.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— En 2020, **588 personnes** ont été suivies par le service, **1 306 entretiens** individuels ont été réalisés et **151 permanences** ont été assurées.
— Les modalités d'accueil du public ont été adaptées, en particulier pendant les périodes de confinement, mais le service a maintenu la régularité de ses permanences. Sur l'année, **5 426 passages** ont été ainsi comptabilisés pour le retrait du courrier.
— L'accompagnement social des personnes a été poursuivi dans la continuité malgré le contexte sanitaire notamment pour les démarches administratives d'accès aux droits qui commencent par la domiciliation.
— En 2020, **154 nouvelles domiciliations** ont été réalisées (contre 184 en 2019).
  • Le total des domiciliations est de **350 personnes** au 01/01/2020 contre 402 au 31/12/2020 et il y a eu 102 radiations.
  • Lors de l'ouverture de ces 154 nouvelles domiciliations, 61 % des personnes bénéficient de droits ouverts mais 21 % des personnes sont sans aucun droit et 18 % peuvent bénéficier d'une ouverture de droits (UE).
— L'accompagnement aux soins psychiques et somatiques a été facilité par le médecin psychiatre présent lors de 24 permanences (98 consultations réalisées).
— Des démarches ont été effectuées pour le dépôt de demandes d'hébergement/logement : 25 personnes ont pu obtenir un logement (dont 9 personnes en CHRS et 6 personnes en résidence sociale).
— Le soutien et les aides d'accès à l'emploi ont été poursuivies.
— Le CAO dispose, depuis 2019, d'un agrément pour 10 mesures d'Inter Médiation Locative (IML). Seules deux mesures ont pu être réalisées (public non adapté).
— Le CAO bénéfice d'un agrément pour l'habilitation à percevoir et reverser le RSA aux bénéficiaires qui en ont fait la demande. En 2020, cette mesure a concerné 4 personnes qui sont généralement suivies depuis plusieurs années.
— Le CAO/Dispositif Nuitées d'Hôtel (DNH) permet l'hébergement de courte durée de personnes accompagnées par le CAO ou d'autres services du MAS. En 2020, 428 nuitées ont été réalisées équivalentes à la prise en charge de 17 ménages (31 personnes) : 11 hommes isolés ; 5 familles avec enfants ; 1 couple sans enfant à charge. La majorité des personnes ont pu être relogées avec un accès à un logement de droit commun ou en CHRS.
— Le CAO intervient à la Maison de la Veille Sociale (MVS) dans le cadre de mises à disposition Le MAS/SIAO à hauteur d'un temps plein avec l'équipe du CML. En 2020, le service a assuré la mission d'accueil physique, d'actualisation de la demande et du premier diagnostic social. Les professionnels participent aussi à l'accueil téléphonique de la MVS. Le CAO participe également aux instances de la MVS et tout particulièrement à l'instance « isolés ».

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

LE CÈDRE

ADRESSE DU SERVICE
22 rue de l'Égalité
69800 Saint-Priest

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes en situation d'isolement ou de difficultés sociales/psychiques.

MISSIONS

Le Cèdre est une pension de famille, de 27 places, qui dispose de 25 studios meublés, avec pour missions de :
— Loger sans limitation de durée des personnes qui ne peuvent avoir accès à un logement ordinaire en raison de leurs difficultés sociales ou psychiques.
— Soutenir les personnes dans les gestes du quotidien et les guider dans leur projet.
— Animer les espaces et les temps communs et lutter contre l'isolement des personnes.
— Accompagner et orienter les personnes vers les organismes les plus adaptés.

PUBLIC

— **26 ménages** représentant **28 personnes** (12 femmes et 16 hommes) ont été accueillis.
— La majorité des ménages bénéfice de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) et ne travaille pas.
— Plus de la moitié des ménages sont sous une mesure de protection des biens.
— 18 personnes sont suivies par un service spécialisé de psychiatrie.

ENTRÉES/SORTIES

— Entrées : 2 personnes.
— Sorties : 1 personne a quitté la pension de famille en foyer-logement pour personnes âgées.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Animation du quotidien permettant de favoriser la cohabitation et éviter la solitude.
— Suivi et coordination avec les partenaires pour assurer la continuité de l'accompagnement.
— Liens entre les familles et les équipes sociales et/ou médicales référentes.
— Mise en place d'activités collectives autour des loisirs ou d'ateliers thématiques. « L'Exposition No Clichés » a, par exemple, été installée par la ville de Saint-Priest dans les locaux du Cèdre. Elle met en scène des portraits photos de huit San-Priots sur le thème de la lutte contre les discriminations. Une juriste du service Info-Droits-Victimes est intervenue auprès des résidents pour échanger sur ce sujet.

JOURNÉE SOLIDAIRE SALARIÉS VEOLIA/LE MAS

Le Cèdre a accueilli, le 14/10/2020, des salariés de VEOLIA dans le cadre d'une journée de solidarité organisée par l'entreprise auprès de son personnel. Cette action a permis de faire connaitre aux salariés de VEOLIA la vie au sein d'une pension de famille par une action solidaire partagée avec les résidents. Un atelier de jardinage a été proposé (plantation d'un figuier ; bacs de fleurs.).

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

RÉSIDENCE

ADRESSE DU SERVICE
30 rue du Pré Gaudry
69007 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes en situation de précarité et des personnes rencontrant des difficultés en matière de logement.

MISSIONS

Le service Résidence accompagne dans un parcours d'insertion par le logement des personnes en situation de précarité sur les territoires de la Métropole de Lyon et du département du Rhône. Le service assure deux principales missions qui sont la gestion de logements temporaires et l'accompagnement social de personnes rencontrant des difficultés en matière de logement (recherche, accès, maintien).

GESTION DE LOGEMENTS TEMPORAIRES

L'activité de logement temporaire se déroule au sein d'un parc de 110 logements (Lyon Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, Alliade Habitat, Dynacités, 3F, etc.) sur la Métropole de Lyon :
— 68 logements sont conventionnés en ALT (Allocation Logement Temporaire).
— 33 logements sont gérés en sous-location et baux glissants (contre 13 en 2019).
— 9 logements en IML (Inter Médiation Locative).
En 2020, **115 ménages (246 personnes)** ont été hébergés dans des logements ALT, IML, Baux glissants et sous-location :
— 126 personnes sont des adultes et 120 sont des enfants.
— 56 personnes sont isolées, 123 familles sont monoparentales, 61 couples avec enfants et 6 couples sans enfants.

ENTRÉES/SORTIES

— Entrées : 77 personnes.
— Sorties : 22 ménages ont accédé à un logement autonome via l'Accord Collectif Intercommunal d'Attribution/ACIA – volet Maison de la Veille Sociale (MVS).
— Durée moyenne de séjour des sortants : 39 mois
— Durée moyenne des présents : 25 mois.
Par ailleurs, 9 mesures IML ont été mises en œuvre pour financer la gestion locative de 9 logements en sous-location.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social s'appuie sur différents dispositifs et il comporte plusieurs volets :
— L'accompagnement social vers un logement autonome pour les ménages hébergés.
— La lutte contre les expulsions.
— L'accès au logement par l'ACIA – volet MVS.
— L'hébergement et l'accompagnement de femmes victimes de violences (Dispositif La Clairière).
— L'hébergement et l'accompagnement de femmes vulnérables (Dispositif Givors).
— Des missions spécifiques pour réaliser des diagnostics sociaux auprès de personnes sans abri.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL VERS ET DANS LE LOGEMENT

199 ménages ont été accompagnés en 2020 dans leur recherche, leur accès ou leur maintien dans le logement dont :
— 88 ménages accompagnés dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).
— 39 ménages accompagnés dans le cadre du RSA pour favoriser leur insertion socio-professionnelle.
— 34 ménages accompagnés dans le cadre du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement Rhône (FNAVDL) – Hors DALO, avec pour 14 ménages, un accès à un logement autonome en fin d'accompagnement.
— 3 ménages accompagnés dans leur accès direct à un logement dans le cadre du FNAVDL – DALO.
— 6 ménages accompagnés dans le cadre du Programme « Hébergement chez l'Habitant » avec Forum-réfugiés-COSI et SINGA.
— 5 ménages accompagnés dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain Alliade-Habitat/Bron.

LUTTE CONTRE LES EXPULSIONS

La prévention les expulsions permet d'éviter une opération de relogement. Elle implique un diagnostic de la situation et un accompagnement pour résoudre les problèmes rencontrés :
— 9 diagnostics réalisés dans le cadre des Commissions départementales de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) pour le territoire Lyon 7/Lyon 8.
— 15 ménages accompagnés dans le cadre du « Bail de Sauvegarde », programme de prévention expulsions locatives dans le cadre du Logement d'Abord.
— Renforcement en 2020 de l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés pour payer leur loyer afin de prévenir toute expulsion : diagnostics ; rétablissement des droits et/ou actions sur les causes de la dette ; accompagnement pour sécuriser la situation locative en mobilisant trois programmes : Diagnostics sous-commission CCAPEX, Bail de Sauvegarde, Accompagnement dans le cadre du FNAVDL Hors DALO.
Au total, **29 ménages** ont été accompagnés sur ces trois programmes.

ACCÈS AU LOGEMENT PAR L'ACIA – VOLET MVS

L'ACIA/MVS fait partie de l'Accord Collectif Intercommunal d'attribution de la Métropole de Lyon. Il s'agit d'un accord conclu pour 3 ans (2017-2020) entre l'État, la Métropole de Lyon, Action Logement (1 %) et les organismes HLM.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

GROUPE ANTIDETTE

Résidence a mis en place en 2020 « Le groupe Antidette » avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre. L'action a démarré en février 2020 avec 6 femmes qui sont ou qui ont été accompagnées par les services du MAS. Ce groupe est co-animé par une intervenante externe spécialisée en intelligence collective. L'objectif est de construire une réponse collective d'entraide à la question de la dette autrement que dans un rapport créancier/débiteur.

Le dispositif « Accès logement MVS » vise à accélérer les sorties vers le logement, des ménages privés de logement personnel stable, hébergés ou logés temporairement et prêts à accéder à un logement autonome.
Le service Résidence gère, pour les services du MAS, l'inscription et le suivi des demandes de relogement des ménages dans le cadre de l'ACIA - Volet MVS.
En 2020, **133 ménages** ont été accompagnés dans leur demande de relogement (101 en 2019) pour 10 services du MAS.
— 58 situations concernent des personnes isolées soit plus de la moitié des demandeurs.
— 26 situations, des couples principalement avec enfants.
— 48 situations des ménages monoparentaux avec près de 2 enfants en moyenne par ménage.
— 55 % des ménages ont des ressources financières par les aides sociales et 45 % par le travail.
— 77 ménages ont pu être relogés (contre 48 en 2019) plus de la moitié sur Lyon et Villeurbanne.
  • Cette augmentation résulte en partie de la mission « Zéro remise à la rue » qui a permis de reloger 19 familles de juin à octobre 2020.
  • 11 ménages ont été, par ailleurs, relogés grâce à un bail glissant porté par Résidence.
  • 10 ménages sont en cours de proposition et devraient signer un bail début 2021.
— La durée moyenne entre l'inscription dans le dispositif et la signature du bail est de 5,5 mois.

HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (DISPOSITIF LA CLAIRIÈRE)

En lien avec le service Info-Droits-Victimes et différents partenaires spécialisés, depuis 2013, le dispositif « La Clairière », assure des fonctions d'hébergement et d'accompagnement pour des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant afin de soutenir, dans la durée, les conditions d'une sécurisation des femmes et de leurs enfants, d'une restauration de leurs capacités d'autonomie et d'insertion, d'une normalisation du quotidien des enfants.
Financé par la DDETS et la Ville de Lyon, le Dispositif La Clairière comporte aujourd'hui **10 logements** meublés et équipés :
— 6 logements mis à disposition par les villes de Lyon et de Corbas.
— 4 logements mis à disposition par la Fondation Abbé Pierre à Rillieux-La-Pape, Caluire-et-Cuire et Tassin-La-Demi-Lune.
12 ménages (12 adultes et 13 enfants) ont été pris en charge en 2020.
— 3 ménages sont entrés dans le dispositif en 2020 et un ménage en est sorti.
— 3 autres ménages ont eu une proposition de logement et devraient pouvoir l'intégrer en 2021.
La durée moyenne de séjour des présents est de 19 mois.

HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES VULNÉRABLES (DISPOSITIF GIVORS)

En 2020, Le MAS a mis en place un nouveau dispositif d'hébergement et d'accompagnement pour **20 femmes** vulnérables avec ou sans enfant (8 hébergées ou logées et 12 hors hébergement) sur la commune de Givors.
Ce dispositif est mis en œuvre en coopération avec le CIDFF Rhône Arc-Alpin et avec le concours de la ville de Givors et de Lyon Métropole Habitat. Il bénéficie du soutien financier de la DDETS, de la Métropole de Lyon et de la Fondation Crédit Agricole.
Il pour objectif de mettre à disposition **13 logements** temporaires :
— 8 appartements, soit 8 ménages, en IML.
— 5 appartements, soit 14 places, en ALT.
Au cours de l'année 2020,
— **12 logements** meublés et équipés ont été captés ou réservés auprès des bailleurs sociaux. Le premier confinement a retardé le démarrage du programme et les 2 premiers logements captés en février n'ont pu être occupés qu'en juin.
— **5 ménages** ont intégré ce dispositif soit **13 personnes** (7 femmes et 6 enfants). Un accompagnement individualisé a été réalisé auprès des personnes (accès aux droits, à la santé, relogement, insertion professionnelle) juridique (séparation, plainte pénales, droit de visite, ...), psychologique. Un soutien à la parentalité a également été apporté en fonction des situations.

DIAGNOSTICS SOCIAUX POUR LES PERSONNES VIVANT DANS LE SQUAT DU COLLÈGE MAURICE SCÈVE LYON 4

À la demande de la Préfecture, Le MAS a conduit, avec ADOMA, une mission pour réaliser des diagnostics sociaux de personnes vivant dans le squat du collège Maurice Scève Lyon 4. Ces diagnostics avaient pour objectifs de connaître leur situation administrative, sociale et médicale et en fonction de celles-ci, leur proposer une place d'hébergement. Une seconde mission a été réalisée avec 187 diagnostics sociaux supplémentaires à la demande de La Métropole de Lyon.
Au total, sur les deux missions, **417 adultes** ont été reçus, en majorité, des hommes isolés d'origine africaine en attente de droits :
— 207 personnes étaient en procédure de demande d'asile devant l'OFPRA.
— 126 personnes étaient placées sous procédure DUBLIN.
— 51 personnes étaient en recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile suite au rejet de leur demande par l'OFPRA et sont en attente d'une audience.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

LES MAISONS

ADRESSE DU SERVICE
2 rue de Lattre de Tassigny
69350 La Mulatière

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes isolées et des couples avec ou sans enfants, en situation de vulnérabilité et de précarité.

MISSIONS

Le service Les Maisons est un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) de 113 places, situées à la Mulatière, à Saint-Genis-Laval et dans d'autres communes de la Métropole de Lyon, qui a pour missions de :
— Mettre à la disposition des personnes accueillies un hébergement leur permettant une mise à l'abri et d'être en sécurité.
— Veiller à ce que les personnes accueillies aient accès à une prestation alimentaire.
— Proposer un accompagnement social global pour l'accès aux droits fondamentaux.
— Accompagner les personnes accueilles dans la gestion de leur quotidien et l'accès à plus d'autonomie.
— Favoriser les liens des personnes avec la société et les accompagner dans leur vie sociale.

PUBLIC

— En 2020, **126 personnes** ont été accueillies soit **40 ménages** (20 ménages isolés et 20 ménages en couple) dont **60 enfants** (42 enfants ont entre 3 et 17 ans et 18 ont moins de 3 ans).
— Les personnes accueillies sont en situation de précarité : absence d'un lieu d'habitation et précarité du titre de séjour.
— Le public est majoritairement issu de la demande d'asile dont il a été débouté. Sur les 40 ménages accueillis, 24 sont sans titre de séjour ou en attente d'une réponse de la préfecture et parmi ceux-ci, 12 attendent une réponse depuis plus de 2 ans. En 2020, seulement 4 personnes ont accédé à un titre de séjour avec droit au travail.
— Les personnes ont des parcours de vie difficiles : victimes de violences, victimes de discriminations et de persécutions dans le pays d'origine, graves problèmes de santé, en errance administrative (absence d'État Civil).

ENTRÉE/SORTIES

— Entrées : 5 ménages (20 personnes).
— Sorties : 8 ménages (20 personnes avec un accès à un logement). Les sorties vers le logement sont moins nombreuses qu'en 2019 (12 ménages), le confinement ayant entrainé une suspension des relogements.
— Durée moyenne de séjour des présents : 28 mois

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Mise à l'abri des personnes et actions permettant l'appropriation d'un chez soi : les lieux de vie sont organisés pour qu'il y ait des espaces partagés et que chacun dispose d'une partie privative. Dans les sites collectifs, un accompagnement à la vie en collectivité est également assuré.
— Distribution de denrées alimentaires, octroi d'une aide financière mensuelle, aides matérielles pour le transport.
— Accompagnement social des personnes qui comprend :
  • L'accompagnement à la vie sociale afin de rétablir des liens et de soutenir les personnes vers leur autonomie.
  • L'accès au droit au séjour, indispensable pour qu'une intégration soit possible.
  • L'accès aux soins, en particulier aux soins psychiques, pour les personnes touchées par des symptômes de stress post traumatiques suite à des violences.
  • La protection des enfants et l'accompagnement à la parentalité en lien avec les établissements scolaires, les crèches, etc.
  • Le soutien aux démarches liées à la recherche d'un emploi et d'un logement.
— Mise en place d'actions collectives :
  • Réfection des salons de la Mulatière avec les résidents.
  • Spectacle de clowns pour fêter la nouvelle année avec les résidents, les partenaires et les salariés.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

LA MAGENA

ADRESSE DU SERVICE
3 impasse Bellœuf
69003 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des femmes isolées, des couples avec ou sans enfants, des femmes victimes de violences, en situation de vulnérabilité et de précarité.

MISSIONS

Le service La Magena est un CHU de 78 places, situées à Lyon 3, Villeurbanne, Rillieux-La-Pape, Écully, Caluire-et-Cuire, qui a pour missions de :
— Mettre à la disposition des personnes accueillies un hébergement leur permettant une mise à l'abri et d'être en sécurité.
— Veiller à ce que les personnes accueillies aient accès à une prestation alimentaire.
— Proposer un accompagnement social global pour l'accès aux droits fondamentaux.
— Accompagner les personnes accueilles dans la gestion de leur quotidien et l'accès à plus d'autonomie.
— Favoriser les liens des personnes avec la société et les accompagner dans leur vie sociale.

PUBLIC

— **98 personnes** ont été accueillies en 2020 soit **41 ménages** (36 familles monoparentales et 5 couples avec enfants) : 48 adultes (43 femmes et 5 hommes) et **50 enfants** (dont 22 ont moins de 3 ans).
— 23 personnes souffrent de maladie somatique ou psychique et font l'objet d'un suivi.
— Les ménages sont en situation d'exil et de vulnérabilités.
— Les ménages sont en situation de droits complets ou incomplets.
— 60 % des ménages sont sans ressource.

ENTRÉES/SORTIES

— Entrées : 9 ménages (19 personnes).
— Sorties : 10 ménages (23 personnes).
— Accès à un logement : 6 ménages (14 personnes).
— Durée moyenne de séjour des présents : 24 mois.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Des actions favorisant l'appropriation du logement ont été organisées : repas partagés, travaux d'embellissement, animations collectives.
— L'accompagnement social global réalisé couvre toutes les dimensions de la vie :
  • Accès à la protection sociale et aux droits sociaux.
  • Accès à un droit au séjour.
  • Accès à l'insertion notamment socio-professionnelle et à l'intégration.
  • Accompagnement à la parentalité.
  • Soutien renforcé auprès des enfants : aide au suivi scolaire, liens avec les écoles, réalisation d'un livret du confinement par chaque enfant…
— Des colis alimentaires en lien avec la Banque alimentaire et des aides financières sont délivrées pour couvrir les besoins primaires des personnes.

DES JARDINS PARTAGÉS

Des animations autour des jardins ont été réalisées en collaboration avec l'Association EISENIA à Ecully et à Villeurbanne : création de potagers et de poulaillers, entretiens des jardins, activités de bricolage.
Ces jardins partagés favorisent le lien social et de la solidarité. Grâce à cette activité, les personnes accueillies participent à améliorer leur cadre de vie. Elles se sentent utiles et valorisées par leur action.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

CELLULE HÔTEL
ET RENFORT HIVERNAL HÔTELIER

ADRESSE DU SERVICE
24 rue Colombier
69007 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes isolées et des couples avec ou sans enfants en situation de vulnérabilité et sans domicile.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le MAS assure pour le compte de l'État le traitement de l'hébergement d'urgence à l'hôtel et la protection de ménages en situation de vulnérabilité. L'hébergement à l'hôtel constitue pour une partie du public, la seule solution à court, moyen, voire long terme.
Le dispositif hôtelier pérenne fonctionne en continu toute l'année et il est prolongé, par des dispositifs complémentaires, à certaines périodes en fonction des besoins et des demandes (Renfort hivernal Hôtelier, Plan de lutte contre la Covid-19, Programme Zéro remise à la rue).
Un marché public ouvert aux hôteliers permet de mobiliser des chambres et de calibrer les coûts et les prestations proposées.
En 2020, 32 hôtels (dont 14 hors marché) ont été mobilisés pour ouvrir le nombre de places nécessaires (soit 22 hôtels supplémentaires) :
— 18 hôtels du marché situés dans Lyon intra-muros et la Métropole (Lyon 2, 3, 7 et 9, Oullins, Tassin-la-demi-lune, Genas).
— 14 hôtels hors marché sur les communes de Saint-Priest, Lissieux, Massieux, Saint Georges de Renains, Meyzieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Dardilly et Vénissieux.

MISSIONS

— Héberger à l'hôtel des personnes vulnérables sans domicile.
— Assurer une médiation avec les hôteliers.
— Aider à la recherche de solutions de logement ou d'hébergement en lien avec les partenaires.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Gestion de l'offre d'hébergement hôtelier : réception des requêtes, captation de places, gestion des réservations, aide à l'entrée dans les lieux et à l'occupation, etc.
— Information auprès des personnes sur les conditions de la prise en charge (convention d'hébergement, projet d'accompagnement social).
— Equipement matériel complémentaire en fonction des situations notamment en présence d'enfants.
— Accompagnement des personnes dans leur démarche d'accès aux droits : domiciliation, santé et accès aux soins, scolarisation et garde des jeunes enfants, insertion sociale et professionnelle, cours de français, constitution de dossiers pour l'accès au logement.
— Poursuite du partenariat avec la PASS de l'Hôpital Saint-Joseph Saint-Luc sur les problématiques de santé avec une rencontre organisée tous les mois entre les professionnels des deux équipes.
— Amélioration de la prise en charge des personnes en grande difficulté psycho-sociale et de santé grâce à un nouveau partenariat avec INTERMED soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
— Actions fréquentes de médiation entre les personnes hébergées et les hôteliers.
— Aides mensuelles à l'alimentation et à l'hygiène sous forme de chèque service d'une valeur de 55 euros par personne. En raison de la crise sanitaire, les personnes ont bénéficié aussi de chèques service de la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) de mai à septembre 2020, et de l'Entreprise des Possibles. D'autres aides ont été également possibles grâce à la Fondation Abbé Pierre.

DISPOSITIF ANNUEL CONTINU

En 2020, **129 ménages (451 personnes)** ont été pris en charge à l'hôtel.
— 269 personnes sont des adultes et 182 personnes sont des enfants (dont 33 ont moins de 3 ans).
— 129 ménages, 57 couples avec enfants, 35 ménages isolés avec enfants, 16 ménages de personnes isolées, 13 couples sans enfants
— 75 % des ménages sont sans ressources, 10 % bénéficient de minima sociaux et 11 % ont une activité rémunérée.
— Situation par rapport au droit au séjour : 47 % sont déboutés et en demande de régularisation, 16 % sont réfugiés et 15 % sont citoyens d'États membres de l'Union Européenne.

ENTRÉE/SORTIES
— Entrées : 19 ménages (54 personnes)
— Sorties : 20 ménages (77 personnes) dont 12 ménages ont eu accès à un logement ordinaire et 4 à un logement adapté.
— Durée moyenne de séjour des présents : 10,8 mois.

RENFORT HIVERNAL HÔTELIER 2019/2020 PLAN ZÉRO REMISE À LA RUE

Pour le renfort hivernal 2019/2020, l'État a demandé à la Cellule hôtel de capter et d'ouvrir 259 places supplémentaires pour la période allant du 01/11/2019 au 31/03/2020.
Compte tenu de la crise sanitaire et de la période de confinement, le dispositif a été prolongé au-delà du 31/03/2020 avec un maintien de l'ensemble des ménages à l'hôtel.
Au 01/01/2020, 74 ménages (216 personnes) étaient présents dans le dispositif du renfort hivernal. Au total sur l'année, le service a pris en charge à l'Hôtel **410 personnes (161 ménages)** :
— 202 femmes et 208 hommes.
— 190 sont des enfants (dont 64 ont moins de 3 ans).
— Les adultes sont principalement âgés de 25 à 59 ans.
— 54 personnes sont isolées, 3 couples sans enfants, 59 familles monoparentales et 43 ménages avec enfants.
Sur l'année 2020, le renfort hivernal, renforcé par le plan « Zéro remise à la rue », a pris en charge presque autant de personnes que le dispositif hôtelier pérenne avec toutefois près de deux fois plus de ménages isolés avec enfants et plus d'enfants de moins de 3 ans. Pour ces ménages, la durée de séjour est plus faible avec une durée moyenne de présence de 7,5 mois (contre 10,8 mois pour le dispositif hôtelier). Elle implique donc un travail plus important : prise de contact, mise en place d'accueils successifs, aide au déménagement.

ENTRÉES/SORTIES
— Entrées : 87 ménages (194 personnes)
— Sorties : 95 ménages (251 personnes)
— Durée moyenne de séjour : 2,5 mois.
— 32 ménages ont pu accéder à un logement ordinaire et 17 à un logement adapté.

Au 31/12/2020, 66 ménages (159 personnes) étaient encore présents dans le dispositif.

RENFORT HIVERNAL 2020/2021

Du 26/10/2020 au 31/12/2020

À compter du 2/11/2020, la Cellule Hôtel a procédé à la captation de nouvelles places d'hébergement dans le cadre du renfort hivernal 2020/2021. L'ouverture de ces places a été échelonnée entre novembre et décembre.
Entre le 26/10 et le 31/12/2020, **205 ménages (492 personnes)** ont été pris en charge :
— 315 adultes et 177 enfants dont 47 enfants de moins de 3 ans.
— 64 personnes isolées, 50 familles monoparentales, 28 couples sans enfants, 58 ménages avec enfants.

ENTRÉES/SORTIES
— Entrées : 205 ménages (482 personnes)
— Sorties : 29 ménages (42 personnes) après un séjour moyen de deux semaines
Parmi les ménages sortis, 3 ont accédé à un logement ordinaire et 1 à un logement adapté.

Au 31/12/2020, 176 ménages (440 personnes) étaient encore dans le dispositif.

L'ÉCLAIRCIE

ADRESSE DU SERVICE
26 rue Garibaldi
69800 Saint-Priest

PERSONNES ACCUEILLIES
Des femmes seules (avec ou sans enfants) confrontées à des situations de précarité, de vulnérabilité et de violence.

MISSIONS

L'Éclaircie est un CHU, de 38 places, en logements collectifs et en logements diffus, qui a pour missions de :
— Proposer un lieu sécurisant permettant aux femmes (et aux enfants) de retrouver une sérénité et de réfléchir à leur projet de vie.
— Accompagner à l'accès aux droits sociaux et à la stabilisation des ressources.
— Accompagner dans l'accès à un logement autonome ou toute autre solution.
— Développer les fonctions parentales.
— Promouvoir des actions, par la médiation artistique, afin de valoriser l'image des femmes et leur permettre de retrouver confiance en elles.

PUBLIC

— **67 personnes** (32 femmes et 35 enfants) ont été accueillies soit **32 ménages**.
  • 18 femmes sont victimes de violence ainsi que la majorité des enfants.
  • 19 enfants ont moins de 3 ans et 16 enfants sont âgés de 3 à 17 ans.

ENTRÉES/SORTIES

— Entrées : 13 ménages (30 personnes).
— Sorties : 12 ménages (22 personnes).
— Accès à un logement : 4 ménages.
— Durée moyenne de séjour des présents : 15,6 mois.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Les actions collectives ont été renforcées pour favoriser la relation mère/enfant et les relations entre l'ensemble des personnes et enfants accueillis : repas partagés, travaux d'aménagement, jeux, ateliers.
— La médiation artistique a été utilisée comme un outil de développement social et de développement personnel :
  • L'exposition « Corps et âmes » a été présentée par un groupe de 8 femmes hébergées au sein de l'Éclaircie. Chaque femme a été symbolisée à travers une composition de 4 éléments : une peinture intuitive accompagnée d'un texte produit par chacune d'entre elles, une photo/portrait en noir et blanc et une silhouette.
  • Des ateliers d''expression musicale ont contribué à réguler les comportements affectifs entre les mères et leurs bébés.

RESPIRS !

L'Éclaircie a fait appel à la compagnie du Lien Théâtre pour conduire un projet théâtral avec des femmes victimes de violences au sein de leur couple. Une première représentation a eu lieu, le 17/10/2020, à la MJC de Saint-Priest. En raison de la crise sanitaire, les représentations prévues à l'Hôtel de Ville de Lyon ont dû être annulées. Ce projet a permis aux femmes de s'exprimer sur les différentes formes d'agressivité et de violences vécues.

L'HEURE DU CONTE

Un atelier lecture propose un moment de partage entre parents et enfants autour de la littérature jeunesse pour soutenir et accompagner la relation parent/enfant.
L'atelier est mené par une lectrice professionnelle à l'école Berlioz pour les familles accueillies au sein de l'Éclaircie et celles du quartier Garibaldi à Saint-Priest (familles ayant leurs enfants scolarisés à l'école Hector Berlioz et/ou orientées par le Pôle Enfance Famille).
En raison de la crise sanitaire, seules **7 séances** ont pu être organisées sur l'année.

MAISON SIMONE VEIL

La Maison Simone VEIL est un dispositif porté par le CCAS de Saint-Priest. Sa gestion est confiée depuis novembre 2019 à l'Éclaircie.
Ce dispositif accueille, héberge et accompagne des femmes et leur(s) enfant(s) victimes de violences conjugales au sein d'une maison d'habitation située à Saint-Priest.
Depuis son ouverture, **4 familles** représentant **10 personnes** (4 femmes et 6 enfants) ont été accueillies.
Les 2 premières familles ont quitté la Maison Simone Veil au cours de l'été 2020 avec l'accès à un logement autonome en bail direct.
La Maison Simon VEIL propose une vie autonome au sein d'une maison et assure un accompagnement visant principalement à la restauration des capacités physiques et psychiques, la reconstruction personnelle et sociale ainsi que l'autonomie financière. L'Éclaircie travaille en lien étroit avec le service Info-Droits-Victimes du MAS pour assurer l'accompagnement juridique et psychologique.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

OLYMPE

ADRESSE DU SERVICE
Irigny (adresse confidentielle)

PERSONNES ACCUEILLIES
Des femmes avec ou sans enfants victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

MISSIONS

Olympe est un CHU, de 23 places, qui a pour missions :
— L'accueil, l'hébergement et la mise à l'abri des femmes et leurs enfants.
— L'accès aux droits sociaux et juridiques.
— La restauration des capacités d'autonomie et d'insertion.
— La protection des enfants et la normalisation de leur quotidien.

PUBLIC

Olympe accueille, dans un petit immeuble d'habitation de Lyon Métropole Habitat, des femmes seules avec ou sans enfants victimes de violences conjugales ou intrafamiliales :
— Qui ont quitté le domicile conjugal ou familial par suite de faits de violence.
— Qui sont en situation de droit sur le territoire ou en situation d'acquérir rapidement un droit au séjour.
— Qui sont éprouvées par différentes ruptures :
  • Matérielles : Abandon du domicile dans l'urgence sans leurs affaires personnelles ; fort sentiment de déclassement.
  • Sociales : Rupture des liens provoqués par les auteurs des violences conjugales ; situations de précarité ; mariage en France sans attache.
  • Financières : Absence de travail ; prise en charge financière par le conjoint.
  • Familiales : séparation conjugales ; plaintes ; divorce.
— Qui ont subi des formes diverses d'emprise.

Après un mois d'ouverture, au 31/12/2020, **12 personnes (7 femmes et 5 enfants)** ont été accueillies.
Parmi les 7 femmes accueillies :
— Une femme seule de 20 ans.
— 3 femmes de 30 ans avec un enfant âgé de moins de trois ans.
— 1 femme âgée de 62 ans avec sa fille de 22 ans.
— Une femme de 30 ans avec ses fils de 12 ans.
— La scolarisation des enfants sur la commune d'Irigny est en cours.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Différentes actions ont été mises en œuvre pour accueillir le public et assurer le bon fonctionnement du site :
  • Travaux et équipement du site.
  • Recrutement et accueil sur site d'une nouvelle équipe de professionnels.
  • Premiers accueils des personnes à partir du 08/12/20.
  • Liens avec les partenaires sur le territoire (Mairie d'Irigny, CCAS, MDM, Services de santé, Gendarmerie, Associations locales) et avec la MVS.
  • Informations auprès du voisinage.
— L'accueil progressif des personnes a ensuite été réalisé ainsi que l'organisation de la vie collective :
  • Pour chaque ménage, une rencontre a été organisée le jour de son arrivée pour présenter les missions du service, les conditions de prise en charge et signer les différents documents : contrat d'hébergement temporaire, règlement de fonctionnement (règles de sécurité à respecter dont l'anonymisation du site ainsi que les engagements réciproques).
  • Les personnes partagent une salle à manger-salon où elles prennent leur repas, échangent et participent à des animations collectives.
  • Des temps de rencontres ont été régulièrement mises en place afin de réguler la vie collective et échanger sur les projets ou activités à venir.
  • Un repas de Noël a été organisé, le 24/12/20, avec l'équipe et les personnes accueillies.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

LA STATION

ADRESSE DU SERVICE
85 avenue Rockefeller
69003 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des jeunes migrants isolés en attente de reconnaissance de leur minorité.

MISSIONS

La Station est un CHU, de 52 places, ouvert le 02/11/2020, à la demande de la Métropole de Lyon pour soutenir la protection de jeunes en attente de reconnaissance de leur minorité sur le territoire en lien étroit avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
La Station a pour missions de :
— Offrir un lieu de vie stable aux jeunes accueillis, en lien avec le quartier :
  • Offrir un cadre sécurisant (physique, psychique et environnemental).
  • Veiller à une bonne intégration dans le quartier par le développement de partenariats et le respect du cadre de vie.
  • Soutenir leurs démarches en priorisant l'accès à la santé, à la scolarité et à la formation.
— Aider les jeunes dans la construction de leur identité en fonction des besoins repérés :
  • Construire un ancrage citoyen pour lutter contre l'isolement en lien avec la société civile.
  • Favoriser l'émancipation individuelle et collective et l'autonomisation des jeunes accueillis.

PUBLIC

La Station accueille des jeunes, non reconnus mineur par la Métropole qui doivent attendre que le juge des enfants statue légalement sur leur minorité.
— Depuis son ouverture, La Station a accueilli **67 jeunes hommes** et au 31/12/2020, **49 jeunes** étaient présents sur le site.
— A la suite d'un long parcours migratoire depuis leur pays d'origine, les jeunes qui arrivent à la Station sont pour la majorité très isolés, déboussolés et fatigués. Ils ont avec eux très peu d'affaires personnelles. Certains ne parlent pas ou très peu français.
— Sur les 67 jeunes accueillis, 94 % viennent d'Afrique de l'Ouest :
  • 40 % de Guinée Conakry.
  • 16 % de Côte d'Ivoire.
  • 13 % du Mali.
  • 8 % du Sénégal.
  • 8 % de Gambie.
— Pour ces jeunes, plusieurs sujets sont à régler :
  • La reconnaissance ou non de la minorité et la continuité de la prise en charge.
  • La scolarisation et l'orientation vers une formation adaptée.
  • Un suivi médical et psychique.
  • Leur relation avec les autres et leur place dans la société.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— L'accueil des jeunes et la satisfaction des besoins essentiels :
  • Livraison de colis alimentaire par modulaire tous les 15 jours et distribution de chèques service à hauteur de 50 €/personne.
  • Distribution de kit hygiène à l'entrée et distribution des produits d'hygiène.
— L'aménagement du site et l'amélioration du cadre de vie : Ateliers « graffitis » sur les murs ; création d'espaces verts et d'espaces potagers ; installation d'un parking à vélo ; ateliers menuiserie pour la création du mobilier urbain.
— Le soutien aux démarches concernant l'accès aux droits fondamentaux et la création de points de repères sur la Métropole de Lyon :
  • L'accès à l'école ou un parcours de formation.
  • L'accès aux soins et le soutien dans le traitement des pathologies.
  • L'appui et l'information sur leur identité et le parcours juridique qui en découle.
— L'articulation avec la société civile et le développement du bénévolat : De nombreux partenariats ont été initiés sur le site ou « hors les murs » afin de favoriser la dimension citoyenne de la Station et des jeunes qui la composent. Ce point est l'un de nos principaux enjeux de développement et de consolidation pour 2021.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

LA SENTINELLE

ADRESSE DU SITE
Rillieux-La-Pape

PERSONNES ACCUEILLIES
Des femmes victimes de violences avec ou sans enfants.

MISSIONS

La Sentinelle est un CHU, de 60 places, ouvert de mars à octobre 2020, avec pour missions :
— L'accueil, l'hébergement et la mise à l'abri des femmes et leurs enfants.
— L'accès aux droits sociaux et juridiques.
— La restauration des capacités d'autonomie et d'insertion.
— La protection des enfants et la normalisation de leur quotidien.

PUBLIC

Les femmes accueillies sont, le plus souvent, victimes de plusieurs formes de violences (physiques, psychologiques, verbales, économiques et sexuelles). Elles relèvent principalement des classes les moins aisées de la population et elles sont issues de cultures très diverses.
— **54 ménages** ont été accueillis en 2020 soit **112 personnes (56 femmes et 56 enfants)**.
— Sur les 54 ménages, 19 sont en demande de régularisation, 18 ont un titre de séjour et 17 sont de nationalité française ou européenne.
— 2/3 des femmes relèvent du logement ou des dispositifs insertion.
— 15 femmes ont des droits ouverts aux minima sociaux.
— 5 femmes sont en situation d'emploi mais relèvent toutefois de catégories socio-professionnelles peu élevées.

ENTRÉE/SORTIES

Tous les ménages sont entrés en mars et ont quitté le site à sa fermeture fin octobre avec des solutions d'hébergement/logement :
— 15 ménages ont bénéficié d'une orientation en logement autonome.
— 39 ménages ont été orientés vers du logement adapté (CHU, CHRS ...) grâce à un travail étroit avec la Maison de la Veille Sociale (MVS) et le service Résidence du MAS.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

Les équipes du MAS ont été mobilisées pour ouvrir en urgence, le 27/03, dans des délais très courts, le CHU dans un contexte de crise sanitaire et de premier confinement.
— La Sentinelle s'est installée dans les locaux du centre de formation AFPA à Rillieux-La-Pape avec le soutien de : la DDETS, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE) Auvergne-Rhône-Alpes, la Fondation BATIGERE et sOLidaire, le Fonds de dotation de l'Olympique Lyonnais.
— L'équipement et l'aménagement du site ont été réalisés grâce à une bonne organisation et coordination logistique des équipes.
— L'accueil a pu être assuré dans un lieu de vie sécurisant et les premiers diagnostics permettant d'évaluer les besoins ont été effectués.
— L'accompagnement social global a été proposé : droits, santé, logement, démarches financières, etc.
— L'accompagnement juridique a été réalisé : accès aux droits au niveau pénal et civil, aide juridictionnelle, dépôt de plainte, choix d'un avocat spécialisé, droit du parent responsable et droit de garde des enfants.
— L'accompagnement psychologique a permis de prendre en charge les traumatismes spécifiques liés aux violences et aux ruptures.
— Pour les enfants, témoins des violences, des orientations vers les services de PMI ou CMPP ont été réalisées. Une attention particulière a été également portée pour assurer la continuité du « parcours pédagogique » des enfants scolarisés.
— Des activités physiques et ludiques pour les mamans et les enfants ont été proposées.
— L'activité de La Sentinelle s'est appuyée sur un réseau de partenaires extérieurs notamment les partenariats logistiques et d'amélioration du quotidien :
  • SODEXO a livré du lundi au vendredi des repas pour toutes les personnes afin de respecter les « gestes barrières ».
  • La Banque alimentaire a approvisionné le site pour les petits déjeuners des femmes sans ressources
  • L'Entreprise des Possibles a fait don de jouets, matériels pour enfants et de deux machines à laver.
  • Emmaüs Connect a fait don d'ordinateurs, notamment pour faciliter les liens scolaires à distance.
  • Le Foyer Notre Dame des Sans Abris a fait don de matériels et jouets pour enfants.
  • L'entreprise Prestal a fait don de repas.
  • La salle de sport L'APPART de Chaponost et la société Esprit d'Action ont fait don de matériels de sport.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

CAMPUS VEOLIA

ADRESSE DU SITE
25 rue Lionnel Terray
Jonage

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes isolées, sans solution d'hébergement, vivant en squat, dans leur voiture ou hébergées ponctuellement par des tiers.

MISSIONS

L'État a fait appel à la solidarité des entreprises, avec le soutien de l'Entreprise des Possibles, pour aider dans la protection des populations les plus vulnérables, isolées et en situation de rue à la suite des mesures de premier confinement, du 9 avril au 14 mai 2020, liées à la COVID 19.
La DDTES a sollicité Le MAS pour mettre en place et gérer 40 places d'hébergement avec pour missions de :
— Accueillir, héberger, restaurer et protéger des personnes isolées, en situation de précarité, présentant des problématiques d'exclusion et ayant besoin d'être mis à l'abri.
— Soutenir les personnes dans leur quotidien, évaluer les situations, participer aux diagnostics socio-administratifs
— Permettre l'accès aux droits fondamentaux et aux soins dans un contexte de pandémie, et initier des projets d'habitat quand cela est possible.

PUBLIC

— **40 personnes** ont été hébergées orientées via le SIAO du Rhône par les organismes suivants : Forum (26), SPIP (4), MVS (3), CAO (4), Hôpital (3).
— Les personnes accueillies sont soit :
  • Dans des situations administratives délicates : Demandes d'asile (19), Déboutés (2), Sans droits au séjour (4).
  • Sans solution d'hébergement : Réfugiés ACELAIR (5), Sortants prison (4), Salariés (2), Sortants du soin (2), Réfugié politique (1).

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Ouverture d'un CHU temporaire dans un contexte de crise sanitaire et de premier confinement.
— L'entreprise VEOLIA a facilité l'installation sur le site dans des délais très courts en mettant à disposition des locaux de grande qualité et un accès à leurs prestataires de nettoyage et de bouche. La qualité du site (bâtiments récents, lumineux, espaces extérieurs verdoyants) a permis de proposer un habitat de qualité.
— L'accueil des personnes a été réalisé au sein de 40 chambres individuelles meublées, dotées de salles de bains privatives et d'un trousseau changé chaque semaine. Des buanderies ont été installées à chaque étage avec mise à disposition de machine à laver, lessive et sèche-linge. Un espace self, géré par une entreprise de restauration partenaire de VEOLIA, a permis à chaque personne de prendre des repas équilibrés et de qualité.
— Les actions suivantes ont été ensuite mises en œuvre :
  • Entretiens avec les personnes et évaluations de leurs besoins.
  • Actualisation des dossiers administratifs : Toutes les personnes ont eu des droits ouverts à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de nombreux renouvellements ont été effectués. Un partenariat avec la PASS d'HEH en lien avec les assistantes de service social du Pavillon K a également été mis en place compte tenu des problématiques de santé importantes des personnes hébergées.
  • Toutes les personnes relevant du SIAO ont été signalées et un diagnostic a été constitué ou mis à jour selon les besoins. Par ailleurs, différents dossiers ont été relayés auprès de partenaires pour des solutions d'habitat plus pérennes (Résid'étapes, ADOMA, ARALIS, FJT…).
— À la fermeture du site le 14/05/2020, toutes les personnes ont été réorientées vers d'autres solutions d'hébergement/logement. 27 personnes ont notamment été en logées à hôtel.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

SAFRAN

ADRESSE DU SERVICE
140 rue de Tarare
69400 Villefranche-sur-Saône

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes en situation d'exclusion qui sortent d'hôpitaux psychiatriques ou d'incarcération et des personnes rencontrant des difficultés dans la recherche, l'accès ou le maintien en logement.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le service SAFRAN regroupe le CHRS Centre Feydel Villefranche et le service de Logement Accompagné.
Le MAS et la DDETS ont convenu, fin 2019, de mettre en oeuvre, de manière expérimentale, de nouvelles mesures de logement accompagné sur le Département du Rhône dans les communes de la communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône et des cantons situés à proximité.

CENTRE FEYDEL VILLEFRANCHE

MISSIONS

Le Centre Feydel Villefranche, situé à Villefranche-Sur-Saône est un CHRS de 30 places (en collectif et en diffus), qui a pour missions de :
— Assurer l'accueil et l'hébergement des personnes.
— Accompagner et aider à l'insertion sociale des personnes.
— Permettre aux personnes de retrouver une autonomie.
— Préparer la sortie en CHRS.

PUBLIC

En 2020, **46 personnes (45 ménages)** ont été accueillies :
— 33 personnes sont des hommes et 13 sont des femmes.
— La proportion de personnes dont l'âge est inférieur à 25 ans est toujours en diminution (10 personnes sont âgées 18 à 24 ans).

ENTRÉES/SORTIES
— Entrées : 9 personnes (en majorité, en situation d'errance ou de décohabitation).
— Sorties : 8 personnes (dont une personne avec un accès à un logement ordinaire).
— Durée moyenne de séjour des présents : 12,4 mois.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— L'hébergement en CHRS a permis aux personnes de bénéficier d'un habitat sécurisant et de retrouver des repères au sein d'un environnement stable.
— Les personnes ont pu disposer d'une alimentation équilibrée. L'alimentation est un point central de la vie quotidienne. La cuisine collective est un espace qui permet d'échanger dans la convivialité autour de la préparation des repas. Pendant les périodes de confinement, le service s'est adapté en proposant des repas individuels quotidiens avec des produits frais.

— L'accompagnement social global des personnes a été réalisé : accès aux droits, liens avec les acteurs sociaux et médico-sociaux, mobilisation des ressources des personnes pour les aider dans les différents domaines de la vie.
— Le CHRS a développé les coopérations avec son réseau partenarial : la MVS (Maison de la Veille Sociale), les Centres Hospitaliers et cliniques spécialisés, les CSAPA (Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), les services de protection des majeurs, les structures associatives (l'Oasis, la Halte, l'Accueil, l'Agivr, les Remparts…).
— La participation des personnes à la vie collective a été favorisée autant que possible malgré la crise sanitaire : courses, entretien des espaces communs, activités extérieures, loisirs et découverte du territoire.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

SAFRAN

SERVICE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

MISSIONS

Créé en 2020, le service de Logement Accompagné a pour mission l'insertion de personnes isolées (avec ou sans enfants) en situation de précarité rencontrant des difficultés dans la recherche, l'accès ou le maintien en logement.
Cette dimension de logement accompagné s'est développée au cours de l'année et regroupe, au 31/12/2020 :

— Deux types de mesures d'accompagnement : l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) et l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).
— Deux types de financement de gestion locative adaptée : l'Allocation Logement temporaire (ALT) et l'Inter Médiation Locative (IML).

PUBLIC

Le public accompagné est constitué de ménages ayant des difficultés à rechercher un logement adapté à leur situation. La diversité et la complexité des filières d'accès au logement imposent souvent la présence d'un tiers pour expliquer le fonctionnement du système, orienter les personnes vers une solution possible et assurer une mission d'interface.

En 2020, le service a logé et accompagné **22 ménages** représentant **37 personnes** :

— 16 ménages (28 personnes) ont été accompagnés en AVDL Hors DALO pour un objectif initial de 15 ménages.
— 6 ménages (9 personnes) ont été accompagnés au titre de l'ASLL.

Sur les 22 ménages suivis :

— 12 ménages ont accédé à un logement autonome (2 baux direct logement social, 2 baux direct en logement privé, 5 baux glissants en logement social, 3 baux en sous location pour un logement privé).
— 3 ménages ont accédé à du logement accompagné en ALT.
— 1 ménage est en cours d'accès à une résidence sociale.
— Les autres ménages sont toujours en cours d'accompagnement fin 2020.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Le service a été réactif en répondant aux sollicitations des partenaires afin de répondre aux besoins des ménages repérés par les services du Département du Rhône, de la MVS ou des territoires via les CCAS ou autres dispositifs locaux.
— Chaque projet s'est caractérisé par :
  • Un diagnostic initial sur les lieux de vie des ménages et sur le territoire environnant.
  • Un accompagnement souple et adapté aux situations des ménages et à leur progression.
  • L'amélioration des rapports avec les bailleurs.
  • Des coopérations avec les services de droit commun et les associations de proximité.
— Un accompagnement, axé sur l'insertion par le logement, a été mis en œuvre : accès et pérennisation des ressources financières ; documents administratifs pour les demandes de logement ; soutien à l'entrée dans le logement, etc.
— Le service a assuré la gestion locative adaptée des logements en sous location : maintenance et gestion des logements ; accompagnement à l'usage de l'habitat ; gestion des loyers et des participations financières ; gestion des contentieux en lien avec le service habitat et gestion locative du MAS.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

L'AVANCÉE

ADRESSE DU SERVICE
3 rue de Tarare
69400 Villefranche-sur-Saône

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Avancée est un service d'hébergement pour des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité sur le Nord du département du Rhône.
Le service dispose de logements diffus ou de logements groupés :
— 21 places en CHRS.
— 90 places en CHU.
De plus, dans le cadre du renfort hivernal 2019/2020, prolongé par le Plan Zéro Remise à la rue, la DDETS a sollicité Le MAS pour engager la mise en œuvre de deux sites d'hébergement d'urgence à Villefranche-sur-Saône et Belleville-en-Beaujolais.

L'AVANCÉE CHRS

MISSIONS

L'Avancée est un CHRS de 21 places, (en logements diffus), situés à Villefranche-sur-Saône, qui a pour missions de :
— Assurer l'accueil et l'hébergement des personnes.
— Accompagner et aider à l'insertion sociale des personnes.
— Permettre aux personnes de retrouver une autonomie.
— Préparer la sortie en CHRS.

PUBLIC

En 2020, **25 personnes** ont été accueillies (5 couples et 15 enfants).

ENTRÉE/SORTIES

— Entrée : 1.
— Sorties : 0.
— Durée moyenne des présents : 58 mois.

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Les personnes ont été accueillies et hébergées dans un habitat adapté et décent.
— Des aides alimentaires (hebdomadaires) et financières (tous les 15 jours) ont permis de pallier aux premiers besoins. Les modalités de distribution ont été adaptées en raison de la crise sanitaire.
— L'accompagnement social global auprès des personnes accueillies a été poursuivi : accès aux droits, aides aux démarches (administratives, recherche d'emploi, droit au séjour, au logement…) ; accès la santé ; aide dans la gestion du quotidien ; soutien aux parents ; liens avec les écoles.
— Des accompagnements physiques auprès des acteurs de proximité ont été assurés (groupes scolaires, PMI, MDR, PASS, CDHS, Planning familial).
— Les actions collectives ont été réduites en raison de la crise sanitaire mais quelques temps conviviaux ont pu être organisés. En fin d'année, la Croix-Rouge de Villefranche-sur-Saône a financé des cadeaux pour les enfants et l'Avancée des cadeaux pour les plus âgés, qui ont été remis le 22/12/2020.

L'AVANCÉE CHU

MISSIONS

L'avancée est un CHU de 90 places (en logements diffus), situé à Villefranche-sur-Sâone et sur la commune des deux Grôsnes dans le Haut Beaujolais, qui a pour missions de :
— Héberger et mettre à l'abri des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité.
— Veiller à assurer la satisfaction des besoins primaires des personnes.
— Proposer un accompagnement social global pour l'accès aux droits fondamentaux.
— Accompagner les personnes dans la gestion de leur quotidien et l'accès à plus d'autonomie.

PUBLIC

En 2020, **24 ménages (112 personnes)** ont été accueillis dont **70 enfants**. 15 ménages sont des couples avec enfants et 9 ménages sont isolés.

ENTRÉE/SORTIES

— Entrées : 30 personnes.
— Sorties : 23 personnes vers un logement ordinaire.
— Durée moyenne de séjour des présents : 22 mois.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

L'AVANCÉE

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Les personnes ont pu être hébergées en diffus au sein de 24 logements équipés sur le territoire du beaujolais.
— Les personnes ont été accueillies dans des appartements qui ont été meublés, équipés et adaptés à la composition familiale.
  • Des aides alimentaires et financières ont permis de pallier aux premiers besoins avec des modalités de distribution adaptées en raison de la crise sanitaire.
  • Les personnes ont fait l'objet d'un accompagnement social global : accès aux droits ; soutien dans le quotidien ; soutien à la parentalité.
  • Les actions de sensibilisation et de prévention auprès des personnes accueillies (santé, hygiène, bien-être, image de soi) n'ont pas pu être réalisées avec les partenaires locaux habituels en raison de la crise sanitaire (CDHS, planning familial, ELSA, TANDEM).

RENFORT HIVERNAL : MÉRARD, BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Dans le cadre du renfort hivernal 2019/2020, prolongé par le Plan Zéro remise à la rue, la DDETS a sollicité Le MAS pour engager la mise en œuvre de deux sites d'hébergement d'urgence :
— 23 places d'hébergement d'urgence sur le territoire de Villefranche-sur-Saône (Résidence Mérard).
— 70 places d'hébergement d'urgence sur le territoire de Belleville-en-Beaujolais.

MISSIONS

— Héberger et mettre à l'abri des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité et veiller à la satisfaction des besoins primaires.
— Proposer un accompagnement social global pour l'accès aux droits fondamentaux.
— Accompagner les personnes dans la gestion de leur quotidien et l'accès à l'autonomie.

MÉRARD

Adresse du service : 91 rue des Fayettes, 69400 Villefranche-sur–Saône

Personnes accueilles : des familles et des femmes avec enfants en bas âge en situation de grande précarité.

La Résidence Mérard a une capacité de 23 places au sein d'un immeuble du centre-ville de Villefranche-sur-Saône.

PUBLIC

La Résidence Mérard a accueilli, en 2020, **11 ménages** représentant **28 personnes** soit :
— 16 adultes (13 femmes et 3 hommes).
— 12 enfants dont 5 enfants de moins de 3 ans et 7 enfants âgés de 3 à 17 ans.

Parmi les 11 ménages accueillis :
— 9 ménages sont des ménages isolés (22 personnes).
— 1 ménage est un couple sans enfants.
— 1 ménage est un couple avec enfants.

ENTRÉE/SORTIES

— Entrées : 5 personnes (1 ménage).
— Sorties : 5 personnes (dont 2 ménages vers un logement adapté).
— Durée moyenne de séjour des présents : 13 mois

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Les personnes ont été accueillies et hébergées dans un habitat adapté et décent.
— Les personnes ont bénéficié d'aides financières leur permettant de couvrir leurs besoins prioritaires.
— Un accompagnement social global a été réalisé auprès des personnes : accès aux droits sociaux ; aide aux différentes démarches administratives notamment pour la scolarisation des enfants dans les écoles maternelles, primaires ou au collège dans le secteur de Villefranche-sur-Saône.
L'organisation des rendez-vous médicaux, pour les personnes qui en avaient besoin, a été effectuée en veillant à maintenir les domiciliations et les liens antérieurs avec les services sociaux de l'agglomération (MDM, MDR, CCAS) et permettre ainsi aux personnes de retrouver leurs repères antérieurs à la sortie du Plan Froid.
— Un soutien dans le quotidien et l'intégration des personnes dans le collectif et l'environnement local a été apporté par l'équipe. La cohabitation entre les personnes accueillies s'est très bien déroulée malgré des habitudes et modes de vie différents. Les repas partagés ont été très appréciés. En dehors des périodes de confinement, les personnes accueillies ont eu aussi la possibilité de se restaurer dans une cafétéria proche de la Résidence Mérard (grâce à des tickets repas) et de sympathiser avec d'autres personnes.

BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Adresse su service : 79 bd Joseph Rosselli, 69200 Belleville-en-Beaujolais

Personnes accueillies : ménages avec enfants en situation de vulnérabilité et de grande précarité.

Les personnes sont accueillies au sein de 12 logements dans une ancienne caserne de gendarmerie et des locaux collectifs.

PUBLIC

Au cours de l'année, **105 personnes (19 ménages)** ont été accueillies dont **36 adultes** (21 femmes et 15 hommes) et **69 enfants**.

ENTRÉE/SORTIES

— Entrées : 9 ménages (44 personnes)
— Durée moyenne de séjour des présents : 11 mois
— Sorties : 7 ménages (35 personnes) : 3 familles ont été orientées vers un autre dispositif d'hébergement et 4 familles vers du logement (dont 2 logements accompagnés).

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Les personnes ont été accueillies dans des appartements qui ont été meublés, équipés et adaptés à la composition familiale.
— Les Restaurants du Cœur et le Secours Populaire ont complété les aides financières par des colis alimentaires chaque semaine.
— Des cours d'alphabétisation ont été animés par la Croix-Rouge et l'association Mille, trois fois par semaine avec une participation régulière des personnes accueillies.
— Des démarches ont été effectuées pour la scolarisation des enfants dans les écoles maternelles, primaires ou au collège dans le secteur de Belleville et des villages alentours. Des certificats de radiation ont été sollicités auprès des établissements d'origine puis communiqués à la Mairie de Belleville-en-Beaujolais afin de répartir les enfants sur les trois communes de Belleville-en-Beaujolais, Cercié et Quincié. Le transport scolaire vers ces deux dernières communes, un peu éloignées, a été organisé.
— L'association U.B.A.KA (Association de motards) a collecté des jouets au profit des enfants. Un goûter et une démonstration de Harley Davidson ont été organisés, en fin d'année, au moment de la remise des cadeaux.

le mas
17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**
17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**
le mas

LES BRUYÈRES

ADRESSE DU SERVICE
119 route de Lacenas
69400 Gleizé

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes en situation d'isolement ou de difficultés sociales ou psychiques.

MISSIONS

La pension de famille Les Bruyères, située sur la commune de Gleizé, propose 23 logements meublés (24 places) en appartements individuels ou pour des couples.
La pension de famille a pour missions de :
— Favoriser la stabilité, la sécurité et contribuer à l'accomplissement personnel des résidents.
— Lutter contre l'isolement des résidents en leur offrant une place au sein d'une communauté, développer leur autonomie et leur permettre de devenir des acteurs citoyens.

PUBLIC

— Des adultes vivant seuls ou en couple, sans enfant à charge, et dont l'isolement relationnel et social représente l'une des difficultés centrales de leur parcours d'insertion. L'origine de cet isolement peut être d'ordre familial, social, psychosocial, économique et/ou lié à un handicap et/ou à la maladie. La diversification du public favorise un meilleur équilibre de peuplement et contribue à une meilleure dynamique collective.
— Les résidents de la pension de famille sont, en majorité, des hommes âgés de 50 ans en moyenne, bénéficiant de l'allocation adulte handicapé (AAH), en situation de souffrance psychique et d'une mesure de protection (tutelle ou curatelle).
— **27 ménages** ont été accompagnés en 2020 : 22 personnes sont isolées et 4 sont en couple (23 hommes et 7 femmes).
  • 80 % des personnes sont bénéficiaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité.
  • Durée moyenne de séjour : près de 5 ans.

ENTRÉE/SORTIES

— Entrées : 6 personnes
— Sorties : 7 personnes dont 1 couple vers un logement autonome et un décès

ACTIVITÉS, RÉALISATIONS

— Les résidents ont été soutenus dans les gestes du quotidien ainsi que dans la gestion et l'entretien de leur logement.
— L'accompagnent a permis de cerner leurs besoins et difficultés afin de les orienter vers les services et les associations les plus adaptés dans différents domaines : la santé, l'accès aux droits, les services à domicile, la vie sociale et l'insertion professionnelle, les loisirs.
— Les actions au sein de la pension de famille ont permis de réguler et d'animer la vie de la maison et de sortir les résidents de l'isolement grâce à un lieu permettant la resocialisation avec des espaces partagés (temps café, repas partagés, sorties…). Les relations entre les familles et les équipes sociales et/ou médicales ont été également favorisées. Les espaces extérieurs à la pension de famille ont été propices au développement d'actions collectives.

JARDIN COLLECTIF, POTAGER BIO ET POULAILLER

Le projet de jardin collectif a démarré en 2018, avec l'idée, de semer et de récolter des légumes biologiques pour compléter les repas hebdomadaires. Les résidents ont poursuivi son entretien en 2020 ; Ils se sont organisés en groupe pour effectuer le travail de la terre et de récolte en instituant des « matinées potagères » avec l'équipe. Au printemps 2020, 80 pieds de tomates ont été également plantés dont une partie de la récolte a été vendue.
Les résidents ont continué d'entretenir le poulailler : soin, nourrissage, collecte et vente des œufs. Les bénéfices engrangés permettent une autogestion financière complète de cette activité.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

30 ans D'ENGA-GEMENT

Le MAS propose un accueil individuel et collectif aux personnes usagères de drogues ainsi qu'un soutien dans l'accès aux soins, aux droits, au logement et à l'insertion ou réinsertion professionnelle.

Le MAS dispose également d'un laboratoire d'analyse de drogues destiné aux personnes usagères de drogues et aux associations et services d'accompagnement de la région Auvergne Rhône-Alpes.

 # PAUSE DIABOLO

 # LABORATOIRE CCM

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

PAUSE DIABOLO

ADRESSE DU SERVICE
64 rue Villeroy
69003 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes usagères de drogues.

MISSIONS

Le CAARUD a pour mission de prévenir et de réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux liés aux consommations de produits psychoactifs.

Pause Diabolo propose notamment :
— Un accueil anonyme et gratuit, collectif et individuel.
— La mise à disposition du matériel stérile et à usage unique.
— Une aide dans l'accès aux soins, à l'hygiène et aux droits sociaux.
— Des interventions de proximité, dans la rue, en squat et dans les CHRS.
— Une veille sanitaire autour des pratiques à risques des usagers.

CHIFFRES ET RÉALISATIONS

370 personnes ont été accueillies en file active (+ 15 % par rapport à 2019) dont **295 hommes** et **75 femmes** avec une moyenne d'âge de 41 ans :

— **142 nouveaux usagers** ont été accueillis en 2020.
— La majorité des usagers vit à la rue, en squat ou en logement temporaire ; seulement **15 % dispose d'un logement stable**.
— **60 % des usagers** sont sans ressource.
— La répartition de la consommation par produit est principalement la suivante : Cocaïne : 29 % Subutex 16,2 % ; Cannabis : 10,6 % ; Méthadone : 9,4 % ; Alcool : 9,4 % ; Héroïne : 7,5 % ; Crack : 5,6 % ; Divers autres : 12,3 %.
— Le nombre d'interventions en RDR a augmenté de plus de **54 % (3 991 actes)**.
— **145 000 seringues** ont été distribuées (95 826 en 2019) et 167 950 seringues récupérées (88 715 en 2019). 11 736 Stéribox ont été livrés dans les officines du programme PEKO.
— **174 Kits Naloxone** ont été distribués.
— **52 interventions de rue** et 137 interventions en squat ont été réalisées.

Le CAARUD a développé son action d'accès au matériel stérile et à usage unique

— Les accueils collectifs à Pause Diabolo (appelés « boutiques ») ont été mis en place quotidiennement (3 fois par semaine habituellement) et sur des plages horaires élargies.
  • **5 049 passages** ont été ainsi comptabilisés (4 895 passages en 2019).
  • **Le choix du libre-service** d'accès au matériel mis en place, depuis 2017, améliore la qualité de l'accueil et structure l'accompagnement dans un espace dédié, mieux agencé et très accessible au public.
— Avec le programme **SOS MATOS**, la distribution de matériel par voie postale a été réalisée pour les usagers qui ne peuvent/veulent pas se rendre dans un CAARUD.
— La coopération avec une **quinzaine de pharmacies** de l'Est lyonnais s'est renforcée (11 736 Kit livrés soit + 65 %) dans le cadre du dispositif PEKO (Programme d'Echanges de KIT en Officine).

Concernant les soins et les actions sanitaires

— **190 actes de médecine** générale, 170 suivis psychologiques et 406 actes infirmiers ont été effectués.
— **54 Tests Rapides d'Orientation Diagnostique** (TROD) ont permis de dépister 27 VHC et 27 VIH.
— L'accès aux **douches** et à la **laverie** a été maintenu aux usagers mais sur RDV.
— Des **colis alimentaires** ont été distribués en lien avec la Banque alimentaire.

Enfin, 24 maraudes ont été initiées pendant la période de confinement puis tout au long de l'année permettant de rencontrer **234 nouveaux usagers**.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

LABORATOIRE CCM

ADRESSE DU SERVICE
64 rue Villeroy
69003 Lyon

PERSONNES ACCUEILLIES
Des personnes usagères de drogues.

MISSIONS

Dans le cadre d'une coopération avec Médecins du Monde et la Fédération Addiction, Pause Diabolo a ouvert en 2018 un laboratoire d'analyse de drogues par Chromatographie sur Couche Mince (CCM).

La CCM constitue une technique d'analyse et d'identification des produits contenus dans les échantillons avec des résultats rapides.

Le laboratoire CCM a pour missions de :

— Réduire les risques liés à l'usage de drogues.
— Analyser les produits contenus dans un échantillon et déterminer les molécules actives ainsi que les produits de coupe actifs.
— Ouvrir un dialogue avec les usagers sur leur consommation et leur apporter des informations utiles à leur santé.
— Permettre aux professionnels d'être informés des produits en circulation et de participer à une mission de veille sanitaire.

CHIFFRES ET RÉALISATIONS

— Depuis son ouverture en juin 2018, le laboratoire CCM a effectué **505 analyses** pour ses partenaires.
— En 2020, **210 analyses CCM** ont été réalisées dont 38 analyses pour Pause Diabolo.
— **18 structures** représentant plus de **100 collecteurs** coopèrent avec Pause Diabolo dans ce projet de la région.
— Le Laboratoire collabore avec les autres organismes lyonnais : il est prêté le mardi après-midi, au **CAARUD RUPTURES**, pour effectuer des analyses sur place et répondre à la demande de leurs usagers. Il est également prêté à l'association **KEEP SMILING** une fois par mois.

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr - **www.mas-asso.fr**

RAPPORT ANNUEL 2020

le mas

17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr
www.mas-asso.fr